Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 14 Ramadan 1443
15 Avril 2022

N° 45

38ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **915**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **918**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **922**
Homologation de résolutions **923**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **923**
Avis aux créanciers..... **931**
Convocations
Sociétés anonymes **932**
Sociétés à responsabilité limitée **937**
Divers
Avis au public..... **937**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de SICAV TRESOR **938**
Bilan de TUNISIE SICAV **941**
Bilan de SICAV PLUS **944**
Bilan de SICAV ENTREPRISE SA **947**
Bilan de STRATEGIE ACTIONS SICAV SA..... **950**
Bilan de MAXULA PLACEMENT-SICAV **953**
Bilan de MAXULA INVESTISSEMENT-SICAV **956**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Notice d'information pour l'augmentation du capital d'une société anonyme

Etablie conformément aux articles 164 et 302 du code des sociétés commerciales

WATTNOW

Société anonyme ne faisant pas appel public à l'épargne

En cours d'augmentation de capital

Au capital social de 6.110 dinars

Siège social : 15, Avenue de Carthage, Tunis

Matricule fiscal : 1571850/V/A/M/000

Montant de l'augmentation du capital social : 2.300 Dinars Tunisiens en numéraire avec une prime d'émission de 4.030.060,188 Dinars Tunisiens.

Objet social : La fabrication de boîtiers d'économie d'énergie et des solutions lot.

Durée : 99 ans.

Dépôt du procès-verbal : un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 25 février 2022, a été déposé au registre national des entreprises sous le numéro AC01392022 en date du 6/4/2022.

Nombre d'actions à souscrire : 230 actions nominatives nouvelles à souscrire en totalité et à libérer Intégralement lors de la souscription.

Valeur nominale des actions à émettre : 10 dinars chacune.

Prime d'émission : montant total de 4.030.060,188 Dinars Tunisiens.

Apport en nature : Néant.

Avantages particuliers prévus statutairement : Néant.

Les conditions d'admission aux assemblées générales des actionnaires et de l'exercice du droit de vote : Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'assemblée générale sur Justifications de leur identité ou s'y faire représenter par un actionnaire ou par un mandataire dûment habilité à cet effet.

Répartition du résultat, constitution des réserves et répartition du boni de liquidation :

Les bénéfices nets s'entendent des produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et des autres charges sociales ainsi que de tous les amortissements de l'actif social, majorés ou minorés des résultats reportés des exercices antérieurs et ce, après déduction d'une fraction égale à cinq pour cent (5%) pour constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le dixième du capital social.

L'assemblée générale ordinaire pourra toujours sur la proposition du conseil d'administration distribuer tout ou partie du solde des bénéfices ou reporter à nouveau sur l'exercice suivant tout ou partie du solde des bénéfices. En cas de liquidation de la société, le boni de liquidation est réparti entre les actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital social de la société.

Versement des fonds : Les fonds provenant de la souscription du capital en numéraire doivent être versés auprès de la Banque BNA, agence Tunis HILTON dans un compte indisponible Intitulé «Société Anonyme en cours d'augmentation de capital» sous les numéros suivants :

- RIB compte USD : 03108005042100001068

Délai de souscription : l'AGE a supprimé le droit préférentiel de souscription.

Modalités de convocation de l'assemblée générale extraordinaire et lieu de réunion: la convocation de l'assemblée générale extraordinaire a eu lieu conformément aux dispositions des articles 276 et suivants du code des sociétés commerciales et s'est tenu au siège social de la société.

2022400895SANB2

Démarrage des souscriptions

FCP GAT VIE MODERE

Fonds Commun de Placement de catégorie mixte

Régi par le Code des Organismes de Placement Collectif

Promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié

Et complété par les textes subséquents et ses textes d'application

Agrément du Conseil du Marché Financier N°95-2021 du 22 décembre 2021

Il est porté à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques et de rachats des parts de FCP GAT VIE MODERE aura lieu le 29 avril 2022.

FCP GAT VIE MODERE présente les caractéristiques suivantes :

Renseignements généraux :

Dénomination : FCP GAT VIE MODERE

Forme juridique : Fonds Commun de Placement - FCP

Type : OPCVM de capitalisation

Catégorie : FCP Mixte, support au contrat d'assurance vie en unités de compte GAT VIE multisupports

Objet : La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds.

Législation applicable : - Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application.

- Règlement du Conseil de Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers visé par l'arrêté du Ministre des Finances en date du 29 avril 2010 tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Adresse : 92-94, Avenue Hédi Chaker 1002 Tunis

Montant initial : 100 000 dinars divisés en 100 000 parts de 1 dinar chacune.

Références de l'agrément : Agrément n°95-2021 du 22 décembre 2021

Date de constitution : 6 avril 2022

Durée de vie : 99 ans à compter de la date de constitution

Promoteurs : GAT Investissement, Attijari Bank & GAT Vie

Gestionnaire : GAT Investissement 92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis

Dépositaire : Attijari Bank 24, Rue Hédi Karray Centre Urbain Nord 1080 Tunis

Distributeur : GAT Investissement 92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis

Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Quotidienne

Prix de souscription et de rachat : Les prix de souscription et de rachat sont exonérés de toute commission. Les souscriptions et les rachats se font par GAT VIE exclusivement en numéraire sur la base d'une valeur liquidative quotidienne connue.

Pour plus d'informations sur FCP GAT VIE MODERE, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier conformément à l'article 2 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 sera mis à la disposition de GAT VIE, Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation, sans frais, auprès de la société GAT Investissement, sise 92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis.

2022400897SANB2

Démarrage des souscriptions

FCP GAT VIE CROISSANCE

Fonds Commun de Placement de catégorie mixte

Régi par le Code des Organismes de Placement Collectif

Promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié

et complété par les textes subséquents et ses textes d'application

Agrément du Conseil du Marché Financier n°94-2021 du 22 décembre 2021

Il est porté à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques et de rachats des parts de FCP GAT VIE CROISSANCE aura lieu le 29 avril 2022.

FCP GAT VIE CROISSANCE présente les caractéristiques suivantes :

Dénomination : FCP GAT VIE CROISSANCE

Forme juridique : Fonds Commun de Placement - FCP

Type : OPCVM de capitalisation

Catégorie : FCP Mixte, support au contrat d'assurance vie en unités de compte GAT VIE multisupports

Objet : La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds.

Législation applicable : - Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application.

- Règlement du Conseil de Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers visé par l'arrêté du Ministre des Finances en date du 29 avril 2010 tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Adresse : 92-94, Avenue Hédi Chaker 1002 Tunis

Montant initial : 100 000 dinars divisés en 100 000 parts de 1 dinar chacune.

Références de l'agrément : Agrément n°94-2021 du 22 décembre 2021

Date de constitution : 6 avril 2022

Durée de vie : 99 ans à compter de la date de constitution

Promoteurs : GAT Investissement, Attijari Bank & GAT Vie

Gestionnaire : GAT Investissement 92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis

Dépositaire : Attijari Bank 24, Rue Hédi Karray Centre Urbain Nord 1080, Tunis

Distributeur : GAT Investissement 92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis

Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Quotidienne

Renseignements généraux :

Prix de souscription et de rachat : Les prix de souscription et de rachat sont exonérés de toute commission. Les souscriptions et les rachats se font par GAT VIE exclusivement en numéraire sur la base d'une valeur liquidative quotidienne connue.

Pour plus d'informations sur FCP GAT VIE CROISSANCE, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier conformément à l'article 2 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 sera mis à la disposition de GAT VIE, Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation, sans frais, auprès de la société GAT Investissement, sise 92-94, avenue Hédi Chaker 1002, Tunis.

2022400898SANB2

Démarrage des souscriptions

FCP GAT PERFORMANCE

Fonds Commun de Placement de catégorie mixte

Régi par le Code des Organismes de Placement Collectif

Promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié

Et complété par les textes subséquents et ses textes d'application

Agrément du Conseil du Marché Financier n°96-2021 du 22 décembre 2021

Il est porté à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques et de rachats des parts de FCP GAT PERFORMANCE aura lieu le 29 avril 2022.

FCP GAT PERFORMANCE présente les caractéristiques suivantes :

Renseignements généraux :

Dénomination : FCP GAT PERFORMANCE

Forme juridique : Fonds Commun de Placement - FCP

Type : OPCVM de distribution

Catégorie : FCP Mixte

Objet : La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds.

Législation applicable : - Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application.

- Règlement du Conseil de Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers visé par l'arrêté du Ministre des Finances en date du 29 avril 2010 tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Adresse : 92-94, Avenue Hédi Chaker 1002 Tunis.

Montant initial : 100 000 dinars divisés en 10 parts de 10 000 dinars chacune.

Références de l'agrément : Agrément n°96-2021 du 22 décembre 2021

Date de constitution : 6 avril 2022

Durée de vie : 99 ans à compter de la date de constitution

Promoteurs : GAT Investissement & Attijari Bank

Gestionnaire : GAT Investissement 92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis

Dépositaire : Attijari Bank 24, Rue Hédi Karray Centre Urbain Nord 1080 Tunis

Distributeur : GAT Investissement 92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis

Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Hebdomadaire

Prix de souscription et de rachat : Le prix de souscription est exonéré de toute commission. Le prix de rachat est égal à la valeur liquidative minorée d'une commission de rachat (droit de sortie) de :

- 5% si le rachat des parts intervient dans un délai inférieur à une année à compter de la date de souscription;

- 4% si le rachat des parts intervient dans un délai compris entre une et deux années à compter de la date de souscription;

- 3% si le rachat des parts intervient dans un délai compris entre deux et trois années à compter de la date de souscription;

- 2% si le rachat des parts intervient dans un délai compris entre trois et quatre années à compter de la date de souscription;

- 1 % si le rachat des parts intervient dans un délai compris entre quatre et cinq années à compter de la date de souscription;

- 0% si le rachat des parts intervient dans un délai au-delà de cinq années de la date de souscription.

Les porteurs de parts sont exonérés des droits de sortie lorsque le rachat est suivi d'une souscription d'un égal montant effectué avec la même valeur liquidative et pour un même nombre de titres par le porteur de parts ou un autre investisseur.

Pour plus d'informations sur FCP GAT PERFORMANCE, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier conformément à l'article 2 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société GAT Investissement, sise 92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis.

2022400899SANB2

Notice d'augmentation de capital

Société «L6»

S.A au capital de 105 100 dinars

Siège social : 5 Av. de la Liberté, Appt. AA5, 1er étage El Menzah 5 - 2080 Ariana

Matricule fiscal : 1625215T/A/M/000

Identifiant unique : 1625215T

- Dénomination sociale : L6

- Siège social : 5 Av. de la liberté, Appt. AA5, 1er étage El Menzah 5 - 2080 Ariana

- Objet : La prise de participation dans le capital des sociétés.

- Durée : 99 ans

- Capital à souscrire : 18547.000 Dinars

- Augmentation de capital : suivant procès verbal de l'assemblée générale du 02 août 2021 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés premier bureau Tunis sous le numéro 22701100 quittance 2098.

- Dépôt : Il a été déposé un exemplaire du PV de l'assemblée générale afférent à l'augmentation du capital au registre national de l'entreprise Tunis le 8 avril 2022 sous le numéro AC 03402022.

- Nombre d'action à souscrire : 18547 en numéraire.

- Valeur de l'action : 1 DT

- Prime d'émission de l'action : 4.661

- Apport en nature : pas d'apport en nature.

- Délais ouverts à la souscription : A partir de la date de l'assemblée jusqu'à 15 jours de la parution de la présente notice au JORT avec la possibilité de clôture anticipée de la souscription.

- Avantages particuliers : pas d'avantages particuliers.

- Conditions d'admission : selon les dispositions des statuts de la société.

- Droit au vote : selon les dispositions des statuts de la société.

- Distribution de bénéfice : selon les dispositions des statuts de la société.

2022400914SANB2

Notice

Au sens de l'article 164 du code des sociétés commerciales

Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription

Société MAJDA TUNISIA

Société anonyme ne faisant pas appel public à l'épargne

Au capital de 1.125.000.000 D divisé en 112 500 000 actions de VN de 10 D

Résidence les Ambassadeurs Bloc A 5ème étage cité les Pins 1053 Les Berges du Lac II Tunis

Registre de commerce : B2430602012

Identifiant unique RNE : 1234604D

Affiliation CNSS : 321501 - 43

La société a pour objet la souscription et la prise de participation dans le capital des sociétés.

La durée de la société est fixée à 99 ans à compter de la date de son immatriculation au registre de commerce.

Tout actionnaire a le droit d'assister et de voter aux assemblées générales sur simple justification de son identité et pourvu qu'il ait libéré tout versement exigible des actions dont il est propriétaire.

Chaque membre de l'assemblée générale dispose d'un nombre de voix égal au nombre d'actions qu'il détient ou représente

Répartition des résultats :

- Réserve légale : 5% au moins sont prélevées sur les bénéfices nets majorés des résultats reportés des exercices précédents.

- Sur le solde des bénéfices, l'assemblée générale annuelle a le droit, sur proposition du conseil d'administration, de décider le prélèvement des sommes qu'elle juge convenables pour être rapportées à nouveau sur l'exercice suivant.

En cas de liquidation, toutes les valeurs provenant de la dissolution après l'extinction du passif serviront d'abord à rembourser aux actionnaires le capital versé non amorti le surplus est réparti également entre tous les actionnaires

- Aux termes du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 31 mars 2022 enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau à Tunis le 4 avril 2022 sous le n°22701556 quittance n°2888, dont un exemplaire original a été déposé au registre national des entreprises, le 11 avril 2022 sous le n°AC01412022, il a été décidé ce qui suit :

Augmentation du capital de cent cinquante millions de dinars (150.000.000DT) pour le porter d'un milliard cent vingt-cinq millions de dinars (1.125.000.000 D) à un milliard deux cents soixante-quinze millions dinars (1.275.000.000 D), et ce avec suppression du droit préférentiel de souscription conformément aux dispositions de l'article 300 du code des sociétés commerciales.

Cette augmentation s'effectuera, sans prime d'émission, par la création de quinze millions (15 000 000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix dinars (10,000 D) chacune, qui seront toutes souscrites en numéraires et dont la libération sera effectuée à hauteur d'un tiers (1/3) à la date de la souscription, au plus tard le 15 septembre 2022.

Les actions nouvelles seront soumises à toutes les dispositions statuaires et assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits à compter de la réalisation de l'augmentation du capital.

Les fonds provenant des versements seront déposés à Banque ZITOUNA agence siège au Kram au compte indisponible n° 25000 000 000098926717 ouvert au nom de la société MAJDA TUNISIA.

Le dernier délai de souscription est fixé au 15 septembre 2022 avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

2022400922SANB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P en date de 31/3/2022 enregistré à la recette des finances du Sers le 31/03/2022 sous le n°2220037 quittance n°M004748, Mr Mounir Ben Hfayed Jouini demeurant à Elkhadra Bouslia Sers a vendu à Mr Moez Ben Elhabib Swalmia demeurant à cité Ennour 1 Sers, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné à la vente des vêtements prêts à porter à l'adresse avenue Hadi Chaker le Sers.

Les oppositions s'il y a lieu, sont faites chez Mr Mounir Jouini à Elkhadra Bouslia Sers, et ce dans les vingt jours de la parution du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien le 12/4/2022.

2022T00402FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat du 30/3/2022 signatures légalisées le 31/3/2022 et enregistré à la même date à la recette des finances Denden sous le n°22201051 reçu M028339 Mr Mohamed Magraoui cin 09154529 a vendu à Mr Fethi HHOUSAYNI cin 07825656 la totalité du fonds de commerce éléments corporels et incorporels (SADWICHERIE, CREPERIE, PIZZERIA) "CHARLOT" au rez-de-chaussée immeuble Souissi angle rue Palestine, avenue le maghreb arabe moyenne Manouba 1. Les oppositions devront être faites entre les mains de Maître Mohamed Chokki avocat à la cour de cassation, cabinet 131 Avenue 20 Mars le Bardo Tunis dans les 20 jours de la publication de cet avis au JORT. Le présent avis est paru le 12 avril 2022 sur le journal quotidien «Echourouk».

2022T00403FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par actes ssp du 16/3/2022 enregistré à Bab Souika Tunis quittance 020682 enregistrement 21200615 Rhouma Benghorbal demeurant 17 rue Pasteur Radés a vendu à Chrifa sansa et ses enfants demeurant à 58 rue Imam Mezri Radés sa part dans le fonds de commerce sis 59 souk hafsia Tunis. Les oppositions se font entre les mains de badi benghorbal dans les 20 jours qui suivent la publication de la présente au JORT.

Cet avis a été publié au quotidien le Temps du 13/4/2022.

2022T00404FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par Maître Taleb Mondher, Avocat à la cour d'appel date le 01/12/2021, enregistré à la recette des finances de la Goulette le 18/01/2021 quittance 8246 enregistrement 22200404, la société SODIPEL représentée légalement, vend à Mme Dorsaf Echebbi CIN n°08275903, le fonds de commerce sis à 10 rue Osmane Bahri Ain Zaghouane Tunis, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les éventuelles oppositions doivent être adressées dans un délai ne dépassant pas 20 jours à partir de la publication au JORT au cabinet Maître Taleb Mondher, Avocat à la cour d'appel 35 rue Jbel Bargou, Tunis.

Cette vente a été publiée au journal Echourouk du 7/4/2022.

2022R00891FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 26/10/2021, enregistré à la recette des finances de Ghardirnaou le 11/11/2021 sous Quittance

n°M030906, Monsieur Tarek Ben Amara Ben Amor Aloui demeurant taref el Mrasen Ghardimaou Jendouba, titulaire de la CIN n°07965641 a vendu à Abedslem Ben Boujemaa Ben Hsan Stiti, demeurant à 71 cité Assada Ghardimaou Jendouba titulaire de CIN n°07765972 Combattants Ghardimaou Jendouba la totalité du fonds de commerce d'articles ménagères située à cité des anciens combattants Ghardimaou Jendouba.

Les oppositions seront reçues entre les mains de Maître Cherni Idriss, et ce, dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 10/12/2021 au Journal Echourouk.

2022R00909FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P enregistré à Jendouba le 30/3/2022, n° d'enregistrement 22200369, n° de reçu MO12615, Monia bent Mohamed Salah Elouerhani titulaire de la carte d'identité nationale n°07843436 du 23/10/2017 vend et cède à Haythem Ben Ridha Ben Mostapha Ouertani titulaire de la carte d'identité nationale n° 07980160 au 23/01/2019 la totalité du fonds de commerce exploité à la boutique située à la rue de Bizerte Tayeb El Mehiri Tabarka pour exercer l'activité de services de médias et de jeux électroniques, écrit par le Maître Ghazouani Hazar titulaire de la carte d'identité nationale n°07842530 délivrée le 10/9/2011 à 19 rue Elhabib Thamer Jendouba

Toutes oppositions doivent parvenir dans les délais réglementaires au Maître Ghazouani Hazar Jendouba dans les 20 jours de la parution de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne qui a été aussi publiée au journal Echourouk du 6/4/2022.

2022R00910FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé rédigé par maître Kais Gahaz l'avocat à Mahdia le 29/3/2022 enregistré à la recette des finances à Mahdia le même jour Reçu n°M021876 enregistrement n°22201135. La Société Turki Hamza self driver représentée par son gérant monsieur Achref EL CHOUL a vendu à la société Mahdia Rent a Car représentée par son gérant monsieur Makrem Ben Nasr la totalité du fonds de commerce constitué pour l'exploitation d'une unité de location des voitures situé à l'avenue Taib L'Mhiri et Habib Bourguiba Mahdia à un prix total de dix milles dinars (d10 000.000).

Toutes les oppositions seront déposées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du local de fonds de commerce dans un délai de vingt jours à partir de la publication de cet avis au JORT. Cette annonce a été publiée aux journaux "Le Quotidien" et "Echourouk" du 7/4/2022.

2022S00433FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente rédigé par maître Saida Ben Hassine avocate à la cour d'appel souligné en date du 28/3/2022 enregistré à la recette des finances de Jemmel le 29/3/2022 - quittance n°24876 enregistrement n°22200721. M. Hamza ben el hadj Belgacem a vendu à Mme Salwa Rejeb la totalité du fonds de commerce consistant au commerce, son exploitation est dans le local sis à l'avenue de l'environnement de Jemmel Monastir. Enregistré au registre de commerce n°1719837N.

Toutes les oppositions seront acceptées au bureau de l'avocate à la cour d'appel maître Saïda Ben Hassine sis à l'immeuble el baraka prés de bureau d'emploi - station Jemmel dans un délai de vingt jours à compter de la publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien en date du 12 avril 2022.

2022S00441FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date de 19/02/2022 à la municipalité de Hammam Sousse et enregistré à la recette des finances Akouda Sousse le 01/4/2022 sous la quittance n°M013513 et n° d'enregistrement 22200681 Helmi Khalfallah cin n°09259647 MF 1393284 demeurant à avenue Limam Ahmed Ebn Hanbal Akouda Sousse a vendu à Riadh Boughaleb CIN n°06840725 demeurant à rue de la Liberté Wardanine la totalité du fonds de commerce sis à la rue de l'environnement Akouda destiné à la vente du poisson. Les oppositions seront reçues dans les 20 jours de l'insertion de cet avis au JORT au cabinet de Maître Ahlem Toumi demeurant à rue Taher Sfar Sousse. Cet avis a été publié au journal Achourouk le 12/4/2022.

2022S00444FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP enregistré le 8/4/2022 à la Recette des Finances Mohamed Maarouf Sousse Quittance n°M030142 Enregistrement n°22200939, Mohamed Arbi Ben Rejab, CIN n°02914594, vend à Mme Jannet Ben Rejab la totalité du fonds de commerce avec ses éléments matériels et moraux, activité tous Commerces annoncé au journal quotidien «Echourouk», soient les oppositions concernant le prix de vente seront adressées à Etude Maître Troudi Mohamed Habib, CIN n°02039226, Rue Ibn Jazzar, Immeuble les Arcades, 1er étage, n°8, Sousse.

2022S00449FCCC2

Extrait d'un contrat de vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 29/3/2022 et enregistré à la recette des finances de KK le 29/3/2022 sous le reçu n°21302 et d'enregistrement sous le n°22200658 selon lequel le fonds de commerce est vendu avec ses éléments corporels et incorporels.

Il appert que Ahlem Ben Afia titulaire de la cin n°08466403 a vendu à Meriem Ben Elhaj Slama titulaire cin n°05572883 la totalité du fonds de commerce (tous commerce) avec tous ses éléments corporels et incorporels sis au local à l'avenue PREMIER JUIN KALAA KEBIRA.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteuse au local ou le fonds de commerce est exploité sis à l'avenue PREMIER JUIN KALAA KEBIRA dans un délai de vingt jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 9/4/2022.

2022S00450FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP daté le 26/01/2022 et enregistré à la recette des finances, Trocadéro Sousse, le 10/3/2022, numéro d'enregistrement 22200613 quittance n°M012189, Mme Olfa Chwaya a vendu à Mr Ahmed Abidi le fonds de commerce «café laawiti» sis à Rue Ibn Khaldoun Sousse.

Toute opposition doit être faite entre les mains de Me Faouzi Zouiten avocat rue professeur, Calmette Sousse après la publication de cet avis au jort.

Cet avis a été publié au journal «La Presse» du 25/3/2022.

2022S00451FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 7/4/2022, enregistré à la recette des finances KHAWARZMI - Kairouan en date du 7/4/2022 quittance n°M034916, enregistrement n°22201372 Faouzi Ben Amor Aouni, titulaire de la CIN n°01995557, a vendu à Jaouher Ben Abdel WAhed Ben Tijani Trad, titulaire de la CIN n°07631810 et Imen Bent Abdel Wahed Ben Tijani Trad, titulaire de la CIN n°07503610 tout le fonds de commerce destiné «RESTAURANT PICCOLE MONDO», situé à 43 Avenue Ibn Jazzar - Hay Ejamaa - Kairouan avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront acceptées dans un délai de vingt jours (20) à partir de la parution de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne et chez les Acheteurs.

Cet article est paru aux Journaux (Chourouk et le Quotidien) le 9/4/2022.

2022S00452FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé du 8/4/2022 enregistré à la recette des finances diar el wafa Sfax le 8/4/2022 sous le n°22201695 Quittance n°MO37239, monsieur Melek Amara a vendu à monsieur Mohamed Amine Abid tout le fonds de commerce ayant pour objet la vente de fruits sec et dérivés sise à rue Ahmed Sekili immeuble Dorra Sfax avec tous les éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions seront reçues au local de l'acheteur sis à rue Ahmed Sekili immeuble Dorra Sfax, et ce dans un délai de vingt jours à partir de l'insertion de cet avis au JORT.

Un avis a été déjà inséré au journal Echourouk du 13/4/2022.

2022X00443FCCC2

Apport en nature d'un fonds de commerce

Suite au PV de l'assemblée générale extraordinaire du 4 avril 2022 enregistré à la recette des finances de l'enregistrement des actes de sociétés de Sfax le 5 avril 2022 sous quittance numéro M001620 numéro d'enregistrement 22501480.

Monsieur KRICHEN HATEM, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 01271004 titulaire du matricule fiscal numéro 0420025X/A/C/000 et l'identifiant unique numéro 0420025X domicilié à la route Manzel Chaker km 4 El Kassas Sfax, a participé par la totalité d'un fonds de commerce exploité et situé à la route Manzel Chaker km 4 zone industrielle Oued Chaabouni Sfax Sud 3013, estimé à une valeur de trois cent mille dinars au capital de la société : MECAFORM SARL titulaire de l'identifiant unique numéro 1697244W située à la route Manzel Chaker km 4 zone industrielle Oued Chaabouni Sfax Sud 3013.

Les éventuelles oppositions seront effectuées entre les mains de la société : MECAFORM située à la route Manzel Chaker km 4 zone industrielle Oued Chaabouni Sfax Sud 3013 dans un délai maximal de vingt jours de la date de la publication du présent au journal officiel de la République Tunisienne.

A l'expiration du délai sus mentionné, les oppositions n'auront aucun effet juridique.

Cette annonce a été publiée au journal Essabeh du 8 Avril 2022.

2022X00444FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé signé le 31/3/2022 enregistré à la recette des finances Gremda le 6/4/2022 sous le n°22200959 quittance n°M037027, Monsieur Mounir Ammar titulaire de la carte d'identité nationale n°05270346, établie le 01/10/1998 identifiant unique n°0335404A a vendu à Monsieur Mohamed Bou Hamed titulaire de la carte d'identité nationale n°01281885, établie le 16/12/2013.

La totalité de son fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploité dans le local sis à route Lafrane, km 1 de Sfax destiné à l'exercice de l'activité de commerce alimentaire en détail.

Les oppositions se font entre les mains de Maître Bouthaina Ben Taher, rue Abou Ilkacem Echebi Immeuble Allissa Centre 5ème étage n°501 Sfax dans un délai de vingt jours à partir de la parution de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié au quotidien du 12/4/2022.

2022X00445FCCC2

Don d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte de don rédigé devant les deux notaires de Chebba Circonstance judiciaire du Tribunal de première instance de Mahdia : Sami Hattab et Hakima Dhaoui en date du 30 mars 2022 et enregistré à la recette des finances de Chebba en date du 01/4/2022 reçu n°M015917, monsieur Bechir Ben Mohamed Ben Ahmed Limaima, résident au 40 rue Abdallah Boukhris, ruelle 4 Ksour Essaf ; Gouvernorat de Mahdia et titulaire de la carte d'identité nationale n°03918487 délivrée à Tunis le 28/12/2002, a doné à son fils : Sofien Ben Bechir Ben Mohamed Limaima, résident au même lieu et titulaire de la carte d'identité nationale n°09427291 délivrée à Tunis le 14/5/2012 ; tout le fonds de commerce conséquence de l'activité «d'exploitation d'une unité de réparation et de vente de roues en caoutchouc» au local sis à avenue

Habib Thameur 5180 Ksour Essaf Mahdia avec tous ses éléments matériels et moraux. Les objections sont recevables entre les mains de Sofien Limaima mentionné, dans un délai maximum de 20 jours à compter de la date de la publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne. Notant que cette publication a été publiée aux journaux quotidiens "Achourouk et le Quotidien" le dimanche 3 avril 2022.

2022X00450FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances d'El Menzah VI le 17/3/2022, (quittance M041455) Mme. Amira Khedira a vendu à Mme. Haifa amara la totalité du fonds de commerce ayant pour objet la vente des vêtements prêt à porter sis au complexe commercial «koulizer» El Menzah VI, boutique n°18, 1er étage, moyennant le prix de (3.000.000).

Une annonce concernant cette vente a été publiée au journal Echourouk.

Toute opposition sera faite auprès de l'acheteuse dans l'adresse du fonds de commerce.

2022400900FCCC2

Concession d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Kalet Elandalos le 14/3/2022, (quittance MO10525) Mr. Adel Sleimi a cédé à Mme. Mabrouka Hamdi la totalité du fonds de commerce ayant pour objet la vente des viandes sis à Sabelet Ben Ammar route Sidi Thabet Ariana, moyennant le prix de (2.000.000).

Une annonce concernant cette concession a été publiée au journal Echourouk.

Toute opposition sera faite auprès de Mme. Mabrouka Hamdi dans l'adresse du fonds de commerce.

2022400901FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé par maître Sofien Hatem Fathallah avocat près la cour d'appel et enregistré à la recette des finances de l'Ariana le 16/02/2022 quittance n°M020999, enregistrement n°22200841 Mr Mohamed Ali el Ouni a cédé à Mr Marouan Hableni la totalité du fonds de commerce situé au n°07 avenue Mondes France Ariana exploité pour toute les activités commerciales excepté la vente de viande de volailles et de poissons.

Les oppositions doivent se faire dans les 20 jours qui suivent la parution de cette publication entre les mains du vendeur à l'adresse du local cédé.

Cet avis a été publié aux journaux Essabeh et le Temps du 12/4/2022.

2022400903FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat daté du 22-3-2022, enregistré à la recette des finances de Mornaguia sous le n°22200676 quittance M017472, Mr Mohamed Amine Ben Youssif Riahi titulaire de la CIN n°04740605 a vendu à Mr Zied Ben Mohamed Trabelsi titulaire de la CIN n°07345223 la totalité du fonds de commerce à usage de vente de produits alimentaires, sis à la route de Kef cité 20 Mars Mornaguia Manouba.

Les oppositions se font 20 jours après la publication au JORT chez maître Mannai Hajer avocate sis à 31 rue Ali Belhouen.

Cet acte a été publié dans les journaux "Echourouk et Le Quotidien" en date du 9/4/2022.

2022400909FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP du 01/4/2022, enregistré à la recette des finances de La Marsa le 5/4/2022, quittance n°M042245, enregistrement n°22202062, Hassen Ben Amor Dridi a vendu à Baligh Ben Moussa Ben Younes, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels consistant en la vente de chaussures, connu sous la dénomination commerciale "CHAUSS PALACE", exploité dans le local sis au n°30, rue du 20 Mars La Marsa, Gouvernorat de Tunis.

Les éventuelles oppositions seront recevables au domicile de l'acquéreur sis au n°01, rue Omar El Khayam, La Marsa, Gouvernorat de Tunis, pendant un délai de Vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis.

Le présent avis a été publié au journal "El Chourouk" du 10/4/2022.

2022400911FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte enregistré à la recette des finances de Menzeh 6 le 30/3/2022 (quittance M050023 enregistrement n°22202100).

Monsieur Talel Ben Nacer a vendu à Monsieur Anis Bouhlila le fonds de commerce diverses activités commerciales situé au 17 complexe commercial Riadh ennasr pour un prix de 7.000.000.

Les oppositions doivent être formulées dans les délais légaux entre les mains de l'acheteur ayant son adresse Rue Sakiet Sidi Youssef n°25 Sfax.

Cet avis a été publié au journal Elchorouk du 9/4/2022.

IP122/01048

2022400913FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte écrit rédigé le 4/4/2022 et enregistré à la recette des finances de Nabeul le 5/4/2022 sous le n°22201371, quittance n°M035440, Madame Sonia Bent Lassaad Mhir, Titulaire de la Carte d'Identité Nationale n°06365087, habitant à 12 rue de Merle - Nabeul, a vendu à Monsieur Mohamed Ben Mahmoud Belhadj Ali, Titulaire de la Carte d'Identité Nationale n°06383445, habitant à rue Khiareddine - Béni Khiar, un fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et moraux exploité dans la boutique N°: 11 - 04 - 0 située au rez-de-chaussée du complexe commercial «Diyar Sidi Slimen» à Nabeul, a vocation de restaurant (Fast Food).

Cette vente a été publiée au journal quotidien «La Presse» dans ses deux versions Arabes et Françaises, issue le 9 avril 2022.

Toutes les oppositions sont recevables entre les mains de l'acheteur à son domicile situé à Rue Khiareddine - Béni Khiar, dans un

délai maximum de 20 jours à compter de la date de publication du présent avis au JORT.

2022400920FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat enregistré à la recette des finances de la Goulette le 8/4/2022 sous le n° d'enregistrement 22202427 quittance 53086 la Société «Zitouna de Commerce» son matricule fiscal 1174094/T représentée par sa gérante Mme. Chehiba Khlifa épouse Ayachi Khlifi titulaire de la C.I.N n° 04279210 a vendu le fonds de commerce exploité pour le commerce de produits alimentaires en gros sis à 23 Rue Khaled Ibn Al Walid l'Aouina - Tunis à Mme. Samia Ben Mohamed Ben Amor Hedhli titulaire de la C.I.N n°04729858

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le quotidien du 16 avril 2022.

2022400924FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 16 Mars 2022, enregistré à la recette des finances de Bizerte la même date, quittance n°M018339 et enregistrement n°22300855, Mr Mounir Klouz demeurant à Bizerte a loué à la société Klouz ALU représentée par son gérant dont le siège social est à la rue l'école Ouadi Marej Bizerte la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité dans le local sis à la rue l'école Ouadi Marej Bizerte destiné à l'activité Menuiserie Aluminium.

Cet avis de location a été publié au journal «Al Chourouk» le samedi 02 Avril 2022.

2022R00900FCCC3

Déclaration de gérance libre d'un fonds de commerce

Selon un contrat écrit daté du 9/3/2022 et enregistré auprès de la recette des finances Chenini - Nahal le 29/3/2022 sous le numéro N006493 Mr Mohamed Ali Louhichi a loué en gérance libre à Mr Issam Barbana un fonds de commerce qui consiste en un café restaurant «Montazeh Amal» situé au boulevard de l'environnement Chenini de Gabès.

Les objections sont acceptées auprès du demandeur dans un délai de 20 jours à compter de la publication de cette annonce.

Cette annonce a été publiée au journal "la Presse" le 01/4/2022 sous numéro : S220001117.

2022R00912FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé; daté du 30/3/2022 enregistré à la recette des finances de Djerba le 4/4/2022 (quittance n°M037731 enregistrement n°22301564) Mr Tarek Barbouchi titulaire de la CIN n°02290668 délivrée le 14/11/2017 demeurant à Midoun Djerba a loué la totalité du fonds de commerce sis à l'Avenue Abdelhamid Elkadi Houmet Essouk Djerba exploité pour tout commerce avec tout ses éléments corporels et incorporels et ce, à la société Gelato Zig Zag Lounge, SARL, en cours de construction représentée par Mr Tarek Barbouchi titulaire de la CIN n°02290668 délivrée le 14/11/2017 demeurant à Midoun Djerba pour une période d'un an renouvelable débutant le 01/4/2022 et finissant le 31/3/2023.

2022R00916FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte s.s.p le 26/10/2021, enregistré à la recette des finances Hammam Sousse le 01/12/2021, n° de quittance 87842, n° d'enregistrement 21305976, Société Chahiya a loué à Mr Slim Ghezel son fonds de commerce sis à Av Liberté Hammam Sousse destiné pour vente produits volaille avec tous ses éléments matériels et incorporels.

Les oppositions seront reçues par le locataire Mr Slim Ghezel au siège du fonds de commerce sis à Av de la Liberté Hammam Sousse.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» du 18/3/2022.

2022S00443FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un G.D.A

Dénomination : groupement de développement agricole Al - Sahailiya (Kef Ellouz 2)

Objectif : Création d'un périmètre public irrigué

Zone d'intervention : Douar Al-Sahailiya et Al-Nawaimia

Siège social : Rond-point Al-Sahailiya

Décision de création : récépissé de déclaration du G.D.A Délivrée par Mr le délègue de Jedeliene en date du 11/12/2019.

P.C.A : Shili Abdejjabare Bn Ali.

2022R00913APSF1

Constitution d'un Groupement agricole

Conformément au procès-verbal de la réunion à la date du 16/3/2022 et à la décision du Gouverneur de Gafsa sous le n°24 à la date du 02 avril 2006, Groupement de Développement dans le Secteur Agricole (Prospérité) a été constitué à TERBENTA EL GUETTAR du Gouvernorat de Gafsa.

Président : Mohamed Moncef Ayed

Secrétaire général : Hani Ayed

Trésorier : Mohamed El Khames Ayed.

2022R00936APSF1

Homologation de résolutions

Avis

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale 2021, du syndic des propriétaires de la résidence du colonel Chaabane Trabelsi, l'Aouina, Tunis, enregistré le 11 mars 2022; à la recette des finances de la Goulette, sous le numéro 22701716, la composition du comité du syndic pour l'année 2022, sera la suivante :

- Abdelwahed Habib (président) - Mohamed Ennefzi (secrétaire général) - Khaled Mnif (trésorier) - Fethi Essoussi (membre) - Farouk Tastouri (membre).

2022R00915APSF2

Syndic des résidents de l'immeuble Amira Sahloul 4 Sousse

Conformément au P.V du 12/02/2022 enregistré le 18/02/2022 dressé par maître Salem Boumiza huissier de justice à Sousse il a été procédé à l'élection des nouveaux membres du syndic de la résidence Amira sahloul 4 Sousse ainsi qu'il suit :

Messieurs : Hassen Hamdi : Président

Bouraoui Bouzidi : vice président

Mohamed Ali Ftoutou : Trésorier

Hassen Saidi / Ameur Wnis / Mohamed Abdelmouttaleb Tfifha : Membres.

2022S00442APSF2

Syndic Résidence ANISSA A SAHLOUL 3

Suivant P.V de l'assemblée générale établie par l'huissier notaire Mr Lotfi Mechri le 19/3/2022 et enregistré à la recette des finances avenue Med Maarouf Sousse sous n°25704 du 25/3/2022.

Il a été décidé que Mlle Nouha Kahli est présidente du syndic et AMEL AYARI, Trésorière.

2022S00453APSF2

Reconduction du bureau de syndic

Syndic Résidence Nour

Rue Alaska La Marsa 2070 Tunis

Suite à la réunion de l'assemblée générale du syndic de copropriété de la résidence Nour, du samedi 22 janvier 2022, (Procès-verbal enregistré à la recette des finances de La Marsa sous le n°22701131 du 21/02/2022), l'assemblée a pris les résolutions suivantes :

1- L'approbation du rapport moral et financier.

2- La reconduction du bureau du syndic.

3- La majorité des présents a voté pour procéder à la peinture de la résidence. Une cotisation exceptionnel de 1000DT/ appartement sera demandé.

4- Le parking pose encore problème, aucune des solutions proposées n'a été votée.

2022400747APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Après réduction de prix de quarante pour cent (40%)

L'avocat poursuivant : Maître Ouerfelli Haifa avocat en appel demeurant à l'avenue Farhat Hached Le Sers M F : 1055310/T

Poursuivant : Mohamed ben Saleh Ouerfelli demeurant à la cité Ennour Le Sers.

Mabrouka Bent Saleh Ouerfelli demeurant à cité Ennour Le Sers.

Partie poursuivie : Habiba bent Eddahbi Ouerfelli demeurant à la cité Ennour Le Sers.

Malika Bent Saleh Ouerfelli demeurant à cité Ennour Le Sers.

Bahija Bent Saleh Ouerfelli demeurant à cité Ennour Le Sers.

Immeuble saisi : La propriété est de type résidentiel, située à cité-ennour en bordure de la rue Al-Sabaseb, au milieu de la zone urbaine de la ville du Sers, Gouvernorat du Kef, elle est située plus précisément dans la maison n°52 délimitée au nord par la rue d'Al-Sabaseb sur une longueur de 12.25 mètres, à l'est par la propriété du voisin Hsan Nawali sur une longueur de 11.25 mètres, au sud par la propriété du voisin Khalifa Gatri sur la même longueur de la délimitation au nord cité et à l'ouest, elle est délimitée par une rue d'une même longueur que la délimitation est. La propriété est composée d'un rez-de--chaussée d'une superficie de 137 m² composé de 3 chambres, d'un séjour, d'une cuisine et d'une salle d'eau, séparés par un hall intérieur relié à une cour représentant l'axe des parties couvertes de 102 m². Elle dispose des escaliers du côté ouest de la propriété.

Mise à prix : trente mille cinq cent soixante et onze dinars et deux cent millimes (30.571.200) outre les dépenses de poursuites qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le lundi neuf Mai de l'an deux milles vingt-deux (9/5/2022) au tribunal de 1ère instance de Kef.

Visite de l'immeuble : tous les jours aux horaires administratifs et la vue de cahier de charge est disponible dans le cabinet de Maître Ouerfelli Haïfa avocat en appel (avocat poursuivant) situé à l'avenue Farhat Hached Le Sers 7180.

2022T00401VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Najla Jazi

Partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie en la personne de son représentant juridique, Sté anonyme, inscrite au registre de commerce au tribunal de première instance de Tunis sous le n°B187881996, siège n°70/72 Rue Habib Bourguiba Tunis.

Partie saisie : 1- Mr Zouhair Snoussi (débiteur principale), Gérant de société, titulaire de la CIN n°06355844, résident à la rue Arbi Zarrouk Grombalia et à la rue Habib

Bourguiba Grombalia 2- Mme Fawzia Snoussi, résidente à sammech Grombalia, pharmacienne ; titulaire de CIN n°01702674 (caution réelle solidaire) 3- Mr Aref Snoussi, résident à sammech Grombalia, retraité, titulaire de la CIN n°01701010 (caution réelle solidaire).

L'avocat poursuivant : Maître Najla Jazi Avocate à la cour d'appel; demeurant à Rezig Centre Bloc D Appartement 5 Sidi Rezig tel 71 297 117.

Propriété saisie : Il s'agit d'un terrain rectangulaire à caractère agricole objet du titre foncier n°652549 Nabeul dénommé «maksam 100» qui se situé à Grombalia implanté par des raisins et des oranges, il est équipé par la technique de l'irrigation goutte à goutte et par un puits artésiens, sur le terrain est bâtit une villa à trois étages, le rez-de-chaussée est d'une superficie de 300 mm dont 123 mm est gardé pour le stockage, il est composé d'une cuisine ; une toilette, deux séjours, des escaliers, et une piscine ; le premier étage est d'une superficie de 272 mm il se compose d'une cuisine, de quatre chambres, un séjour, et des escaliers; le deuxième étage est d'une superficie de 190 mm il se compose d'une cuisine, de trois chambres, et des escaliers; le toit est d'une superficie de 16 mm qui se compose d'une petite pièce de rangement, l'immeuble contient aussi un entrepôt d'une superficie de 1000 mm qui est brûle actuellement; l'immeuble est délimité de l'est par la route n°1 liant Tunis à Sousse, de l'ouest par une route agricole, du nord par les parcelles n°1, 2, 3 du sud les parcelles n°5.

Mise à prix : 998.093.000 D frais et honoraires d'Avocat en sus.

Date et lieu de la vente : la vente de la propriété aura lieu le lundi 9 mai 2022 à 9h du matin à la salle des criées du tribunal de première instance de Grombalia. Tout intéressé peut visiter la propriété saisie tous les jours. Pour la participation aux enchères il faut consigner le 1/3 du prix et se munir des autorisations administratives chaque fois ou la loi l'exige.

Pour plus amples renseignements contacter le Greffe du Tribunal de 1ère Instance de Grombalia ou bien le Cabinet de l'avocat poursuivant.

2022R00946VEPA1

Vente par adjudication aux enchères publiques

Maître Youssef Lahmar

Il sera procédé le lundi 16/5/2022 à 9h du matin, à la chambre des saisies Immobilières du tribunal de 1 ère instance de Sousse 2, à la vente du terrain ci-après et suivant les conditions suivantes :

Le créancier : Banque internationale Arabe de Tunisie, SA, dont le siège social est à Tunis, 70 - 72, Avenue Habib Bourguiba, immatriculée au Registre de Commerce de Tunis sous le n°B187881996, élection domicile au bureau de son avocat Maître Lahmar Youssef sis à la Rue Docteur Calmette - Sousse.

Le débiteur saisi : la société POLYOUATE, SUARL, dont le siège social est à Kalaa Seghira, km 4.5, matricule fiscal 0808053 B. (en sa qualité d'emprunteur).

Caution hypothécaire solidaire propriétaire du titre mis en vente :

- Monsieur Ridha Ben Mustapha Ben Mohamed Rouatbi, demeurant à rue el khawarezmi n°10 Bouhcina Sousse, CIN n°02874721.

Avocat poursuivant : Maître Lahmar Youssef, Avocat à la cour de cassation, sis à la rue du docteur Calmette - Sousse. (MF 342080S).

Les deux biens immobiliers mis en vente :

1/ la totalité du titre foncier 147415 Sousse, relatif à la propriété nommée «Hameme Maarouf 3» située à la délégation Sousse sud, composée de la parcelle 3 d'une surface de 2254 m², il s'agit d'un terrain ouvrant sur la route de la Kalaa Sghira côté nord, il comprend des constructions d'une surface de 1200 m², avec un toit en béton armé avec de la tôle métallique, il est délimitée au sud par la parcelle 1, à l'ouest la parcelle B547, à l'est parcelle 2, au nord une route goudronnée reliant Sousse et la Kalaa Sghira.

La Mise à prix de ce bien : Un million cinq cent vingt milles dinars (1.520.000,000 DT).

2/ La totalité des 11970 parts indivises d'un total de 25200 parts revenant à Rouatbi Ridha dans le titre foncier 15555 Sousse, relatif à la propriété nommée «Arbia 86» située à Kalaa Sghira gouvernorat de Sousse dans la légion «sed elkebli» près de la route MC 48 reliant Kalaa Kbira à Kandar, composée de la parcelle C221 d'une surface de 25200 m², il s'agit d'un terrain agricole ouvrant sur une route goudronnée de coté ouest, dans une zone irriguée contenant des oliviers et des parcelles séparées par un passage agricole.

La mise à prix de ce bien : Cent soixante dix neuf milles cinq cent cinquante dinars (179.550,000 DT).

La visite : se fait chaque jour au temps de travail sur rendez-vous.

Observation : pour la communication du cahier des charges, contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Sousse 2 situé à Sahloul ou l'avocat poursuivant. Pour participer aux enchères, il faut déposer au moins le 1/3 du prix indiqué à la trésorerie générale ou présenter un chèque certifié.

2022S00434VEPA1

Vente par adjudication aux enchères publiques

Maître Youssef Lahmar

Il sera procédé le mercredi 11/5/2022 à 9h du matin, à la chambre des saisies Immobilières du tribunal de 1ère instance de Monastir, à la vente de l'immeuble ci-après et suivant les conditions suivantes :

Le créancier : Taoufik Ben Salem Mahjoub demeurant rue Hadrumète Beni Hassen, ayant élu domicile au bureau de son avocat Maître Lahmar Youssef sis à la Rue Docteur Calmette Sousse.

Le débiteur saisi : Mabrouk Ben Younes Hwass dit «ENNASER», CIN n°06790386, demeurant à Rue Etahrir Beni Hassen.

Avocat poursuivant : Maitre Lahmar Youssef, Avocat à la cour de cassation, sis à la rue du docteur Calmette - Sousse. (MF 342080S)

Le bien immobilier mis en vente :

(30) parts en Indivision d'un total de 104 parts d'une maison de 228 m², située à la rue ettahrir-beni hassen gouvernorat de Monastir délimitée comme suit :

- Nord : Héritiers Hassan Karbouch- Est : Mouhamed Hwas -sud : voie publique - Ouest : Héritiers Kchida La maison se compose : d'un rez-de-chaussée en mauvais état contenant un garage et un entrepôt juxtaposée avec une habitation jumelée composée d'une entrée, des wc, un «grenier», un séjour et 3 chambres à coucher, une cuisine et une salle de bain, le tout donnant sur une cours. Elle est aussi constituée d'un premier étage en bon état, composé d'un appartement constitué d'une entrée, un séjour, une chambre à coucher, une cuisine et une salle de bain, l'appartement contient aussi deux balcons qui donnent sur la rue principale.

La maison se compose en outre, d'un deuxième étage en bon état, constitué d'un appartement avec une entrée, une cuisine, des w.c et deux chambres à coucher, le tout donnant sur une terrasse « centrale».

Mise à prix pour les parts saisies : Cinquante huit mille six cent quinze dinars et 380 millimes (58.615,380 DT).

La visite de l'immeuble : se fait chaque jour au temps de travail sur rendez-vous.

Observation : Pour la communication du cahier des charges, contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir ou l'avocat poursuivant .Pour participer aux enchères, il faut déposer au moins le 1/3 du prix indiqué à la trésorerie générale ou présenter un chèque certifié.

2022S00435VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : BH BANK en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à l'avenue Mohamed V Tunis.

Partie saisie : Mohamed Ben Fredj Ben Amor, demeurante à 525 Route de Tunis Hammam Sousse.

Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi la totalité du titre foncier n°167467 Sousse d'une superficie de 2054 m² dénommé «MAESAOUIA» et sis à Route de Tunis Hammam Sousse.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme de 4 983 450 DT 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le lundi 16/5/2022 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse 2.

- Conditions de visite de l'immeuble :

- Chaque jour de 9 H à 17 H.

2022S00445VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : BH BANK, en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à l'avenue Mohamed V Tunis.

Partie saisie : Hédi Ben Fredj Lahouar, demeurant à Rue Kuwait Route de La Plage Hammam Sousse, titulaire de la CIN n°02804100.

Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du titre foncier n°157332 Sousse dénommé «Lahouar» et la totalité du titre foncier n°9646 Sousse dénommé «Khézama 33» d'une superficie de 497 m² sis à Hammam Sousse.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme de 1 319 800 D 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le lundi 16/5/2022 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse 2.

Conditions de visite de l'immeuble :

Chaque jour de 9 H à 17 H.

2022S00446VEPA1

Vente aux enchères

Maître Fekih Nabil

Avocat à la cour de cassation

L'avocat poursuivant : Maître Fekih Nabil avocat exerçant au Complexe Tour Kfacha B.N°7 Monastir M.F N°1214803y/p/000.

L'adjudication aura lieu le mercredi 4/5/2022 au tribunal de 1ère instance de Monastir.

Le créancier poursuivant : Raaouf Ben Salah Azez qui a désigné le bureau de son Avocat sis à immeuble Borj Khéfacha 2ème étage B.2.7 Monastir.

Débiteur poursuivi : Nizar Ben Abdelhamide Ben Ali Ben Saad cin n°06756446 sis à Amira Touzra Moknine Monastir.

Mise à prix : est de 142.014.000 dt pour la totalité du bien mise à part les frais réglementaires.

Le Terrain : Il s'agit d'un terrain titre bleu n°77800 Monastir numéro de parcelle 123 inclure des arbres (Amande, Olive) superficie totale est de 23669 m² situé à Amira Touzra Moknine Monastir.

La visite du terrain : est possible durant toute la journée tout renseignement est possible chez l'avocat poursuivant.

2022S00460VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax

M.F : 000 PA 808008W

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, Société Anonyme, siège social 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis, inscrite au R.C sous le n°B187881996 et à Sfax en sa succursale.

Partie saisie : 1) Amine Zouari, ouvrier, titulaire de la CIN n°05323022, demeurant à l'avenue des Martyrs pressing Ben Arab Sfax

2) Monia Ben Arab épouse Mokhtar Zouari, titulaire de la CIN n°01249274, femme au foyer, demeurant à route de l'aéroport km2 impasse Laarbi Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Ben Abdallah Rim, rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite : La totalité d'un terrain situé sur la route de l'Aéroport, km 2 impasse Laarbi, Sfax, d'une superficie d'environ 726 m², il est clôturé de ses trois côtés, à l'exception du côté Est, sur le quel est édifiée :

- Une habitation sous forme de villa d'une surface couverte d'environ 238 m² qui comprend un salon, un hall, 3 chambres, une pièce de stockage, une salle de bain, une cuisine, un couloir, une petite véranda ouvrant sur le coté ouest et une autre plus grande ouvrant sur le coté Est,

- Un 1er studio dans le coin nord ouest de la propriété d'une superficie d'environ 38 m², il comprend une chambre, un hall, une cuisine et une salle d'eau

- Un 2ème studio dans le coin nord Est de la propriété d'une superficie d'environ 37 m², il comprend 2 chambres, une partie d'une salle d'eau et une partie d'un couloir.

Remarque : Le reste du bâtiment du 2ème studio qui est la cuisine, une chambre ; un hall, une partie de la salle d'eau, et une partie du couloir, se situe sur une bande de terrain à planifier comme rue, il est à la disposition de la partie saisie Monia Ben Arab. La totalité du terrain est limité du sud par un voisin et une entrée, de l'Est par une rue à planifier, du nord par une rue d'où son entrée et de l'ouest par un voisin.

La mise à prix : 280.000.000 D frais en sus.

Date et lieu de la vente : l'adjudication aura lieu mercredi le 18/5/2022 à 9 h et les heures qui suivent à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax2 sis à 4 rue Ahmed Aloulou Sfax.

La visite du local : Peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2022X00439VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax

M.F : 000 PA 808008W

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, Société Anonyme, siège social 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis, inscrite au R.C sous le n°B187881996.

Partie saisie : Mohammed Ben Mansour Ben Mohammed Louati, taxiste, CIN n°01147222, sis à Route de l'Aéroport, km 3, Bir El-Helou, n° 63, Sfax

Avocat poursuivant : Maître Rim Ben Abdallah sis à Rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité d'un terrain objet du titre foncier n°47716 Sfax nommé «KHOULOUD» Situé sur la route de l'aéroport, à 2,5 km, route de Wadi Chabouni, cité Wadi Al-Raml, numéro 18, Sfax, à l'angle de deux rues, délimité du sud et de l'Est par un voisin, du nord par une rue et de l'ouest par une rue où se trouve son entrée.

La propriété est un terrain d'une superficie totale de 127 m², sur lequel est construit Une habitation ouvrant sur le coté ouest dans un quartier bien situé qui se compose d'un salon, un couloir, deux chambres, une cuisine moderne, une salle de bain équipée et une véranda. La superficie couverte est de 91 m². L'état de construction est moyen, elle est équipée d'électricité et d'eau potable et reliée à des canaux de l'ONAS. Il représente la division du quartier Wadi Al-Raml, parcelle numéro 1.

Dans le coin sud Est de la propriété, il y a des escaliers qui mènent au toit.

A noter que l'habitation est exploitée par un ami de la partie saisie selon sa déclaration à l'expert délégué, qui a supposé que le logement lui a été loué et que les loyers mensuels pouvaient variés entre 350 et 400 dinars.

La mise à prix : 91.850.000D frais en sus

Date et lieu de la vente : L'adjudication aura lieu mercredi le 18/5/2022 à 9 h et les heures qui suivent à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax 2 sis à 4 rue Ahmed Aloulou Sfax.

La visite du local : Peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2022X00440VEPA1

Vente immobilière

Etude Maître Imed Mseddi

Avocat à la cour de cassation

Partie poursuivante :

Arab Tunisien Bank, société anonyme, RC n°B167001997, représentée par son représentant légal dont le siège social est à rue Hédi Nouira n°9 Tunis Représentée par Maître Imed Mseddi, avocat à la cour de cassation, 12 rue Salem Harzallah 3000 Sfax. MF 501961F/A/P/000.

Partie saisie :

Mohamed Jamil Ben Abdelhafidh Ben Ameur Sellami, titulaire de la CIN n°08831322, demeurant à route El Ain km 7 Sfax.

Propriété à vendre :

La totalité de l'immeuble situé à route El Ain km 4 Sfax dans une rue sur le côté Est de la route précitée à 150 m environ.

L'immeuble est constitué d'un terrain d'une superficie de 113.50m² sur lequel est bâti une maison d'une superficie couverte de 81 m² comprenant une réception, 2 couloirs, chambres, une salle de bain, une cuisine liée à l'électricité et l'eau.

La propriété est limitée du nord par Rekik, de l'Est par impasse Kallel, du Sud-ouest par Abdelhafidh Sellami.

Mise à prix :

Fixée à cent cinq mille dinars (105.000,000D) en plus des frais et honoraires qui seront fixés par le tribunal.

L'enchère ne peut être effectuée que par avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix au moins à la caisse des dépôts et consignation ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable.

Lieu et date de la vente :

La vente aura lieu à l'audience des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax2 sis à la zone 3, rue Ahmed Aloulou n°4 à côté de la CNSS Sfax le mercredi dix huit mai deux mille vingt deux (18/5/2022) à partir de neuf heures du matin.

Constat et visite de l'immeuble :

Le constat et la visite de la propriété à vendre peuvent s'effectuer quotidiennement, pour de plus amples renseignements il y a lieu de contacter l'avocat de la partie poursuivante aux horaires administratifs et de prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Sfax2.

2022X00441VEPA1

Adjudication aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet Maître Amir Mahersi

Avocat à Sfax

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le jeudi 19/5/2022 à 9h du matin à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sousse.

Poursuivant : L'Arab Tunisian Bank, représentée par son directeur général, société anonyme inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n°B167001997 dont le siège social est situé au 9 rue Hédi Nouira Tunis 1001, demeurant chez Sté Général Recouvrement rue Abou Elhassan Ellakhmi immeuble Laperla 1er étage n°13 3000 Sfax.

Partie saisie : Om Ezzine Bent Salah Mnefki titulaire de la CIN n°06021125 avocate résidente 1) route touristique Chat Mariem Akouda Sousse 2) rue 22 janvier 1952 immeuble Saada Sousse 3) route stade olympique Sousse.

Avocat poursuivant : Maître Amir Mahersi avocat à Sfax, route de tenyour km 6 cité ennozha avenue Farhat Hached Chihiya 3041 Sfax.

Propriété à vendre : la totalité de la propriété objet de titre foncier n°159643 Sousse nommé "Yasmine" qui constitue l'appartement n°43 du premier étage de la résidence Ennassime située à la route de Kalaa Sghira Wed Ghnim rue du stade municipale Sousse; d'une superficie 93 m², se constitue d'un couloir une cuisine un salon avec un balcon et deux chambres à coucher, l'appartement est équipé de chauffage centrale et de fenêtres en aluminium avec des portes intérieurs en bois extra le sol est revêtue en céramique et un assesseur en bon état.

Mise à prix : est fixée à deux cents vingt trois milles deux cents dinars (223.200.000) et ajouté les intérêts et les frais qui seront déterminés le jour de l'adjudication.

Visite de La propriété : la visite de la propriété peut s'effectuer tous les jours de travail pendant l'horaire administratif, pour plus de renseignements contacter le secrétariat du tribunal de première instance de Sousse où est déposé le cahier des charges ou au bureau de l'avocat poursuivant.

N.B. Toute personne désirant participer à cette enchère doit consigner le tiers de la mise à prix avant l'adjudication et par intermédiaire d'un avocat.

2022X00446VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude de Maître Slim Bouassida

Avocat à la cour de cassation

Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu

5ème étage Bureau n°55 Sfax

Il sera procédé à la vente de l'immeuble sous-indiqué au dernier enchérisseur à la chambre des ventes Immobilières au Tribunal de Première Instance de Sfax II et ce le mercredi dix huit mai deux mille vingt deux (18/5/2022) à neuf heures du matin et heures suivantes.

Le créancier saisissant : Société Internationale des Services Agricoles au nom de son représentant légal qui a élu son domicile chez la Société Global de Recouvrement à son siège sis 133, Rue Moulares Mégrine Zone Industrielle Saint Gobain Ben Arous et à son domicile légal élu à l'étude de son Avocat Maître Slim Bouassida sise Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Slim Bouassida, Avocat à la cour de cassation ayant son étude Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage Bureau n°55 Sfax. Son matricule fiscal : 441860RAP000.

Le débiteur saisi : Monsieur Khaled Lajnef, titulaire de la carte d'identité nationale n°08804540, domicilié à la Cité des Huileries, Avenue de la Guinée Maharès Sfax.

Immeuble à vendre : L'ensemble des parts dans l'indivision dont le nombre s'élève à 1155 parts revenant au débiteur saisi dans l'immeuble objet du titre foncier n°125361 Sfax dénommé "El Hana".

Il s'agit d'une parcelle de terrain agricole ayant une superficie de 28 ares 16 ca sise au secteur de Maharès gouvernorat de Sfax. D'après le rapport d'expertise un partage à l'amiable a été réalisé entre les propriétaires en vertu duquel il est dévolu au débiteur saisi une parcelle de terrain du côté Nord ayant une forme oblique d'une superficie de 1155 m² qui comporte 4 pieds d'oliviers clôturée par une haie en sable des deux côtés Sud et Ouest et par un mur du côté Nord, elle se trouve dans une zone qui comporte un certain nombre de logements. Une Rue d'une largeur de 20 mètres est programmée du côté Sud, d'autre part il est prévu d'extraire une bande de terrain du côté Ouest de la parcelle décrite ci-dessus. Par conséquent la superficie nette sera de 905 m².

Mise à prix : La mise à prix de l'ensemble des parts revenant au saisi et dont le nombre s'élève à 1155 parts comme il est décrit ci-dessus a été fixée par l'Expert Judiciaire Monsieur Elias Medhioub en vertu de l'ordonnance sur requête à quatre vingt dix mille dinars (90.000,000 d) à ajouter les frais des enchères qui seront déterminés par le Tribunal.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble est possible au cours des journées de la semaine durant l'horaire administratif.

N.B. : Pour consulter le cahier des charges, il y a lieu de contacter le greffe du Tribunal de Première Instance Sfax ou l'Etude de Maître Slim Bouassida, Avocat à la cour de cassation, sise Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage Bureau n°55 Sfax.

Nul ne peut participer aux enchères que par l'intermédiaire d'un Avocat et après avoir consigné le tiers de la mise à prix.

2022X00447VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après réduction

Etude de Maître Slim Bouassida

Avocat à la cour de cassation

Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu

5ème étage Bureau n°55 Sfax

Il sera procédé à la vente de l'immeuble sous-indiqué au dernier enchérisseur à la chambre des ventes Immobilières au Tribunal de Première Instance de Sfax et ce le lundi neuf

mai deux mille vingt deux (9/5/2022) à neuf heures du matin et heures suivantes.

Créancier saisissant : Comptoir Nord Africain International au nom de son représentant légal, Société Anonyme inscrite au registre national des entreprises sous le n°0033277J qui a élu son domicile chez la Société Globale de Recouvrement à son siège sis 133 Rue Moulares, Mégrine Zone Industrielle Saint Gobain Ben Arous qui a élu son domicile légal se rapportant à cette affaire à l'étude de son Avocat Maître Slim Bouassida sise à l'Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Slim Bouassida, avocat à la cour de cassation, ayant son étude Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu cinquième étage Bureau n°55 Sfax. Son matricule fiscal n° 441860RAP000.

Le débiteur saisi : Monsieur Rafik Ben Khalifa Ben Ali JEBENIANI, sa carte d'identité nationale n° 04566150 demeurant au Gouvernorat de Monastir.

Immeuble à vendre : L'ensemble des 10 portions de la totalité des quotes-parts dans l'indivision revenant au saisi qui s'élèvent à 17 parts de la totalité des 72 parts dont l'immeuble immatricule objet du titre foncier n°55058 Sfax dénommé Saloua sis à route sidi Mansour Km 10 Rue Mahmoud Messaadi à droite en direction du centre ville couvrant une superficie totale de 11 ares 2 ca; sur lequel une villa a deux étages a été édifiée ayant une superficie de 330 m² le rez-de-chaussée a une superficie environ 190m² et qui comporte un hall, un séjour, une salle de réception, une chambre, une salle d'eau, une cuisine comportant une porte qui donne accès à un dépôt puis à un garage des escaliers au hall suivi d'un bloc comportant un couloir menant à une petite pièce et une salle d'eau. L'étage supérieur a une superficie de 140 m², il se compose d'un hall et un compartiment Est se composant d'une chambre suivie d'un balcon du coté Sud, une salle de bain, un balcon Est.

A l'angle Nord Ouest de l'immeuble se trouve une construction annexe ayant une superficie de 30 m² qui comporte une pièce, une cuisine, une salle d'eau.

Tout l'immeuble est équipé par l'électricité, l'eau courante et le chauffage central, son parterre est en marbre, il est limité au Sud par Jebeniani à l'Est et au Nord par des voisins et à l'Ouest par la Rue de Mahmoud Messaadi.

Mise à prix : des 10 portions de la totalité des quotes-parts de l'ensemble des parts appartenant, au débiteur saisi et indiquées ci-dessus indiquée suite à une réduction de 40% est à quarante neuf mille neuf cents quatre vingt dix neuf dinars 999 millimes (49.999,999), en sus des frais de l'adjudication qui seront évalués par le tribunal.

Visite de l'immeuble : Est possible durant tous les jours de la semaine au cours de l'honoraire administratif.

Visite de l'immeuble : Est possible durant tous les jours de la semaine au cours de l'honoraire administratif.

N. B. : Pour consulter le cahier des charges, il y a lieu de contacter le greffe du Tribunal de Première Instance Sfax ou l'Etude de Maître Slim Bouassida, Avocat à la cour de cassation, sise à l'Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage Bureau n°55 Sfax.

Nul ne peut participer aux enchères que par l'intermédiaire d'un Avocat et après avoir consigné le tiers de la mise à prix.

2022X00448VEPA1

Vente aux enchères publiques à la suite d'une saisie immobilière

Maître Besma Khemakhem

Avocate à la cour d'Appel

Partie poursuivante : Société Neifar de Bâtiment S.A au nom de son représentant légal, son registre de commerce n°B2445732005, son matricule fiscal 934991S/A/M/000 ayant son siège social 5 Rue du Cap Vert Tunis.

Partie saisie: Abir Ben Makhlouf, Directrice d'une société, domiciliée à la Résidence de l'Horizon, Le Lac, Bloc 13 les Berges du Lac Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Besma Khemakhem, Avocate à la Cour d'Appel, titulaire de Matricule Fiscal n° 841052/R/A/P ayant son cabinet avant Avenue Hédi Chaker n°54 deuxième étage et actuellement Rue Ali Bach Hamba Immeuble le Rex, Palace quatrième étage, Bureau n°407 - 3000 Sfax.

Les deux immeubles à vendre : Premier immeuble.

Le premier immeuble objet de la vente aux enchères se trouve à l'angle des deux Rues subdivisionnaires d'une rue ne portant pas de nom à travers la ceinture de Bou Ali reliant la Route de Saltania et la Route de Mahdia prés de la Mosquée Ennour km 8 Sakiet Eddaier Sfax qui se compose d'une parcelle de terrain clôturée partiellement ayant une superficie d'environ 700 m² sur laquelle une construction a été édifiée qui se compose d'un rez-de-chaussée et deux étages supérieurs en cours de construction au cours des dernières étapes de finition et qui comporte dix appartements détaillés comme suit :

- Le rez-de-chaussée : Comporte 4 appartements chacun d'eux se compose d'une salle de réception, deux chambres S+2, le tout est équipé par une salle de bain, avec les commodités sanitaires, sa superficie est égale à 422 mètres carrés.

- Le premier étage : Comporte 4 appartements dont leur accès se fait à travers des escaliers, chacun de ces appartements comporte une salle de réception, deux chambres S+2.

Ils sont tous équipés par une cuisine, une salle de bain et les commodités sanitaires. Sa superficie est de 430 m².

- Le deuxième étage : Comporte deux studios dont leur accès se fait par des escaliers, chacun se compose une salle de réception et une seule chambre S+1, les deux sont équipés par une cuisine, une salle de bain et les commodités sanitaires, l'ensemble de la construction n'est pas équipé par l'électricité, le gaz national et l'eau potable, sa superficie est de 203 mètres carrés.

L'immeuble est limité au Sud par un passage, à l'Est par les héritiers d'Ahmed Louati au Nord par un passage et par Lazhar Abid chacun d'un côté et à l'Ouest par un passage.

Le deuxième immeuble : Il s'agit d'un terrain agricole de forme polygone situé au bord d'une piste agricole, il se subdivise à droite sur la Route goudronnée reliant entre le gouvernorat de Sfax en direction du gouvernorat de Mahdia, secteur de Bdarna.

L'immeuble précité est limité au Sud par Walid Bdiri à l'Est par Bahloul à l'Ouest par une piste agricole d'où son accès au Nord par Bahloul et par Barkallah chacun d'un côté, il est complanté par 33 pieds d'oliviers, sept figuiers, quatre amandiers, 2 grenadiers, une partie se compose d'un terrain nu sur laquelle se trouve un amas de pierres, sa superficie est d'environ deux hectares et demi.

Les deux immeubles précités sont décrits par le rapport de l'expert Mohamed Ben Salem Kchaou pour le premier immeuble et par l'expert agricole Monsieur Sassi Ben Ali Mejri pour le deuxième immeuble en vertu de l'ordonnance sur requête n°737/22 rendue par Monsieur le Président du Tribunal de Première Instance de Sfax en date du 24/01/2022.

Mise à prix :

Pour le premier immeuble six cent cinquante mille dinars (650 000 000 d).

Pour le deuxième immeuble soixante mille dinars (60.000, 000d).

Date et lieu des enchères publiques : A la salle des ventes immobilières du Tribunal de Première Instance de Sfax ayant son siège Rue Abou El Kacem Chebbi et ce le matin du lundi vingt trois mai deux mille vingt deux (23/5/2022) à neuf heures du matin et heures suivantes.

Visite de l'immeuble : La visite de cet immeuble est possible tous les jours au cours de l'horaire de travail.

Pour d'amples renseignement contacter le greffe au Tribunal de Première Instance de Sfax où est déposé le cahier des charges ou le Cabinet de Besma Khemakhem, Avocate à la Cour d'Appel ayant son bureau avant Avenue Hedi Chaker n°54 deuxième étage Sfax et actuellement Rue Bach Hamba Immeuble le Rex Palace quatrième étage bureau n°407 - 3000 Sfax.

Nul ne peut participer aux enchères qu'après avoir consigné le tiers du montant de la mise à prix avant la vente.

2022X00449VEPA1

Licitation

Maître Jerbi Noureddine

Avocat près la cour de cassation

23, rue Cyrus le Grand - Tunis

Tel : 71 835 434 - 71 835 535

Fax : 71 834 093

MF : AP000/0186316V

av-jerbi.noureddine@gnet.tn

1- Poursuivants :

1- Abdallah Ben Abbes Ben Haj Yahia (CIN 00471435)

2- Nawfel Ben Noureddine Ben Sadok Ben Haj Yahia (CIN 00313020)

3- Riadh Ben Noureddine Ben Sadok Ben Haj Yahia (CIN 00313020) et son épouse Lamia Chahed (CIN 07045449)

4- Kais Ben Noureddine Ben Sadok Ben Haj Yahia (CIN 07281467)

5- Ons Bent Noureddine Ben Sadok Ben Haj Yahia (CIN 08302680)

6- Eya Bent Noureddine Ben Sadok Ben Haj Yahia (CIN 07406905)

7- El Adel Ben Baaziz Ben Abbes Ben Haj Yahia (CIN 00469692)

8- Foued Ben Baaziz Ben Abbes Ben Haj Yahia (CIN 00307792)

9- Zohra Bent Bechir Ben Kacem Karkour (CIN 00475221)

Les hommes exercent le commerce et les femmes sont aux foyers. Elisant tous domicile chez leur avocat Maitre Jerbi Noureddine au 23 rue Cyrus le Grand 1002 Tunis.

2- Avocat poursuivant : Maître Noureddine Jerbi, Avocat près la cour de cassation demeurant à Tunis 23 Rue Cyrus le Grand Tunis 1002.

3- Partie poursuivie :

1- Carnavale Maria Angela

2- Carta Franca dite Joséphine

3- Carta Térésa

4- Carta Anna

5- Carta Pierre

6- Carta Jeanne épouse Huder Ernest

7- Almanza François

8- Almanza Ida.

Les hommes exercent le commerce et les femmes sont aux foyers. Demeurant tous à la délégation de Bab Bhar Tunis selon l'article 385 du CDR.

4- Immeuble licité : La totalité de l'immeuble dénommé "Santa Lucia III" objet du titre foncier n°133568 Tunis sis au 48 rue Farhat Hached Tunis d'une contenance de 510m² consistant en un lot de terrain sur lequel est édifié un bâtiment composé d'un RDC abritant quatre locaux à usage commercial et de deux étages composés de cinq appartements chacun et un 3ème étage composé de six appartements, tous à usage d'habitation occupés soit par des locataires ou des occupants sans contrats et sans paiement de loyer.

Liste des occupants :

- RDC à usage commercial : 1) Younes Mejri (café), 12660DT par an - 2) Sté Amani Voyages, 8752 DT/an - 3) Said Belhaj Yahia (supérette), 900 DT/an - 4) Héritiers Ben Yakhlef (supérette sans contrat) loyer impayé.

- 1er étage à usage d'habitation : 5) Tarak Belkhouja (sans contrat, loyer impayé) 6) Sté Climat BIT Montasser Mejri (sans contrat, loyer impayé)- 7) Abdelhamid Achour (sans contrat, loyer impayé)- 8) Jamila Chelbi, 2880 DT/An - 9) Hassen Chtita, 3000 DT/An.

- 2ème étage à usage d'habitation : 10) Sté SPIA et STAT (sans contrat, loyer impayé) - 11) Héritiers Rallo Vincenzo 548,940 DT/An - 12) Marlozo Valery épouse Gota 2117 DT/An -13) Samir Hajji, 2280 DT/An - 14) Zeineb El Ayech (sans contrat, loyer impayé)

- 3ème étage à usage d'habitation : 15) Amor Bouslimi, 3900 ,492 DT/An - 16) Kolthoum Akremi, 2044,500 DT/An -17) Mohamed Khaldi (sans contrat, loyer impayé) - 18) Faten Ben Alaya, 4800 DT/An - 19) Yamina Sehili (sans contrat, loyer impayé) - 20) Jawher Guezguez, 2220 DT/An

L'état du bâtiment est de moyen à médiocre pour vétusté et manque d'entretien. L'immeuble est équipé de tous les services. Référence de l'inscription le 27/11/1942 (Dépôt : B volume : 15 - N° 1326 et de 1325/1 à 1325/8).

5- Mise à prix : Un million six cent cinquante et un mille quatre cent trente sept dinars 871 millimes (1.651.437d871).

6- Date d'audience : Mardi dix sept mai deux mille vingt deux (17/5/2022) à 9H du matin et heures suivantes par devant la chambre des ventes immobilières du Tribunal de Première Instance de Tunis sis au Palais de Justice rue Bab Benat Tunis.

7- Visite des lieux : la visite des lieux ainsi que la consultation du cahier de charges déposé au cabinet de l'avocat ou aux greffes du tribunal peut se faire tous les jours aux heures de travail. Tout enchérisseur intéressé doit consigner le tiers de la mise à prix ou présenter à l'audience un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable. S'il est étranger, il doit obtenir l'autorisation administrative préalable.

2022400896VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude de Maître Sonia El Hajji Masmoudi

Avocate à la cour de cassation

56 rue de Syrie Lafayette - Tunis

M.F : 969680/S/A/P/000

Tel : 71.833.272/26479100

Fax : 71.833.272

Partie poursuivante : AMEN BANK, Société Anonyme représentée par son président directeur général dont le siège social est à Tunis, Avenue Mohamed V inscrite au R.C : B176041996, en sa qualité de créancier hypothécaire.

Partie poursuivie : Monsieur Kamel Ben Chedly Chater, animateur sportif, C.I.N 04766768 demeurant au 02 rue Pasteur - le Bardo Tunis en sa qualité de débiteur saisi.

Avocat poursuivant : Maître Sonia El Hajji Masmoudi Avocate à la cour de cassation, 56 rue de Syrie Lafayette - Tunis. M.F : 969680/S/A/P/000 Tel : 71.833.172

Immeuble saisi et mis en vente : la totalité des parts indivises soit les (139/913) revenant au débiteur saisi dans la propriété dénommée «ERRAHMA»; objet du titre foncier n°159986 Tunis, consistant en un appartement à usage d'habitation qui se situe au Rez-de-chaussée à gauche dans l'immeuble sis à rue Moktar Atiyya sans numérotation municipale, Ain Zaghouan gouvernorat de Tunis, d'une superficie de 139 m² inclus dans le titre foncier 159986 Tunis dénommée «ERRAHMA» sa superficie est de 252 m² divisé en 913 parts dont 139 parts (139/913 parts) reviennent au débiteur saisis. Composé de deux salles, de séjour et à manger avec balcon en avant, à droite de l'entrée une allée où se trouvent au fond une salle de bain, une cuisine équipée à coté avec séchoir et une chambra à coucher avec balcon en arrière ouvert et deux chambres à coucher, avec une salle de bain équipée au milieu. Le sol est revêtu en une partie de marbre et d'une autre de carrelages, les murs en brique et le plafond est en béton armé couvert de carreaux de plâtre et est équipé de toutes les commodités nécessaires, y compris l'eau potable, le courant électrique, le chauffage central, et inclues les parties communes et indivises dans toute la propriété qui seront précisées après le morcellement à chacun des propriétaire de coté.

Mise à prix : est de trois cent quarante sept mille cinq cent dinars (347500 000) dinars outre les frais de l'adjudication.

Date et lieu de la vente : le mardi 17 mai 2022 à partir de 9 heures du matin à la chambre des criées du Tribunal de première instance de Tunis, sis à boulevard Beb Bnet Tunis.

Visite des lieux : La visite peut se faire quotidiennement.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères et par la voie d'un avocat, doit consigner au moins le tiers de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable ; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2022400910VEPA1

Vente aux enchères publiques

La partie poursuivante : Qatar National Bank I.U W/014247 représentée par son président directeur général ayant son siège social à cité des Sciences Tunis.

Partie poursuivie : 1/ Sté Essil Rent Car. R.C 1454752/P dont le siège social à l'Av Hédi Wali Hammamet Nabeul (débiteur principal).

2/ Houssam Ghanam résident à Cité Nadhour Hammamet (caution hypothécaire).

L'avocat poursuivant : Maître Imed Boussabat sis à 65 Av Ali Belhouane Bab Souika Tunis.

L'immeuble saisi : Toutes les parts indivises revenants à la partie saisie dans le titre foncier n°598769 Nabeul dénommé "Samia 86" qui constitue le 108.75 parts de la totalité 435 parts (108.75/435) qui est égal à 108.75/435 m². Il s'agit d'un 1er étage d'un immeuble situé à l'autoroute Hammamet Bir Bouragba constitué d'une véranda, une salle, 2 pièces, cuisine qui ouvre sur l'escalier qui donne à la terrasse et une salle d'eau.

Hypothèque volontaire au profit de la BIAT de 10.000D

Hypothèque volontaire au profit de la BIAT de 20.000D

Hypothèque volontaire au profit du QNB de 290.374.244D

Mise à prix : 173.367.000 D avec les frais et les honoraires taxés.

La date et lieu de vente : le lundi 16/5/2022 à 9h devant la chambre des ventes immobilières du tribunal de 1ère instance de Grombalia.

Visite : Tous les jours de la semaine.

Pour de plus amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Imed Boussabat Av Ali Belhouane Bab Souika Tunis n°65 ou au greffe du tribunal de 1ère instance de Grombalia où est déposé le cahier des charges.

Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et ne peuvent y prendre part que les personnes ayant consigné le 1/3 de la mise à prix à la caisse des dépôts et de consignations ou présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable. Les étrangers doivent obtenir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur de la région.

Publié au journal la Presse pour le 12/4/2022.

2022400915VEPA1

Vente aux enchères publiques après rabaissement de 40%

Le saisissant :

Banque de financement des petites et moyennes entreprises (BFPME) à travers son représentant légal, société anonyme, identifiant unique 908910A (RC n°B241 0202005) dont le siège social est à Tunis 34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord, El Menzah IV (créancier saisissant).

La partie saisie :

1) Monsieur Hamed Ben Mohamed Ben Karim Taieb, Tunisien, C.I.N n°03411140, demeurant à Hassey Amor, Médenine Sud Médenine (caution solidaire et hypothécaire de la société El Ksour de Conditionnement d'huiles végétales, SA, siège social à la Rue Sassi Bou Khlout Médenine sud, RC Tib 1ère inst Médenine, identifiant unique n°1270924X (débitrice principale)

Avocat poursuivant :

Maître Olfa Gharbi, Avocate à la cour de cassation, exerçant dans «Internationale Avocats Conseils» 37 Bis rue Ali Zlitni, Manar3 Tunis. MF : 985854Q/A/M/000

Désignation du bien à vendre :

La totalité de la propriété dénommée «NIHEL» objet du titre foncier n°42011 Médenine situé à Darghoulia Médenine sud, à usage agricole plantée, superficie 113525m².

Mise à prix après rabaissement de 40% de la mise à prix initiale : Cent quatre mille sept cent soixante-neuf dinars 600 millimes (104.769 D, 600).

Date et lieu de l'adjudication : Lundi 9 mai 2022 à partir de 9h du matin devant le Tribunal de Première Instance de Médenine.

La visite des lieux :

La visite est possible tous les jours de la semaine aux horaires administratifs.

2022400916VEPA1

Avis aux créanciers

Désignation d'un liquidateur judiciaire

En vertu du jugement rendu en date du 16/4/2018 par le tribunal de 1ère instance de Mahdia sous n°1524 et de la décision rendue par le président du tribunal de 1ère instance de Mehdia en date de 18/3/2022, Maître Zrafi Soumaya immeuble el mabrouk n°7 Monastir tél 54515380-73425111, est Désignée liquidateur judiciaire de la société CAP AFRICA titulaire de l'identifiant fiscal n°B13441999 sise à rue Omar Ben Kathab Hiboun Mahdia.

2022S00437VEPA2

Société Thermal Oasis Hôtel

Sis à Zone Touristique Nafta Tozeur

MF : 1069952X/A/M/000

RC : B0972952008

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de 1ère instance de Sousse le 28/3/2022 dans l'affaire n°5261, il a été décidé la location de l'établissement suivit de la cession de ses actifs au tiers pour une période de deux années à raison d'un million de dinars par an (1.000.000,000) et le reste de prix de cession doit être payé à la fin de la deuxième année du loyer à raison de un million cent quinze mille cinq cent soixante sept dinars 377 millimes (1.115.567,377).

Le dernier délai de remise des offres est fixé pour le 20 mai 2022.

Pour tous renseignements veuillez contacter l'administrateur judiciaire sur le n°73292386 ou 29 567 287.

2022S00440VEPA2

Faillite de la société Espace Masmoudi de Meubles - SARL

Identifiant fiscal : 0537550G/A/M/000

En vertu du jugement du tribunal de première instance de Sfax n°10266 du 5 Avril 2022, la Société Espace Masmoudi de Meubles - SARL sis à route de Teniour Km 3 ceinture entre route de teniour et kaied M'hammed Sfax, a été déclaré en faillite, la date de cessation de payement a été fixé au 10 septembre 2020. Mr Hatem Kharrat est désigné juge commissaire et Mr Bilel Hachicha syndic de faillite.

Les créanciers sont invités à produire leurs titres de créance dans les délais impartis à l'adresse du syndic, avenue Hédi Nouira immeuble la couronne 8ème étage escalier B bureau n°1 Sfax.

2022X00442VEPA2

Avis aux créanciers

Clôture des affaires de mandataire

Maître Khlifi Samia mandataire judiciaire, annonce en vertu de l'ordonnance sur requête, émanant du tribunal de première instance de Manouba n°12434 du 11/3/2019, que ce dernier a prononcé la clôture des affaires de mandataire des propriétés commune entre Belgassem Jlassi et Najia Jlassi le 17/3/2022.

2022400905VEPA2

Décision judiciaire

Nomination d'un séquestre

En vertu de la décision judiciaire Rendue par le Tribunal de Première Instance de Tunis le 10/01/2022 sous le numéro 79 déclarent la nomination de Mme Khalfi Sihem sise au 19 rue de Libye Lafayette 4ème étage Tunis 1002, en qualité de séquestre sur tous les biens appartenant aux : Adel Ben Abderazek Ben Abd Essalem Ben Aicha, et Béchir Ben Rhouma Ben Mohamed El Mhirsi, pour les inventorier, et les administrés Jusqu'à l'expiration des besoins.

2022400912VEPA2

Avis

En vertu de la décision émanant du tribunal de première instance de Grombalia en date du 31/3/2022 dans l'affaire n°138, il a été décidé la clôture des travaux de liquidation de la succession des défunts Kmiss Ben Mohamed Rommene et Zohra Bent Youssef Ismail. Touts intéressés peuvent contacter le liquidateur Mr Mokded Zoghlami au centre Dorra bloc A 1er étage El Manar 3 Tunis. (tel : 71.889.549).

2022400917VEPA2

Jugement de faillite

Dossier de Faillite N275 de la Société

«ATMOSPHERE CONFECTION» sise à Bizerte

Identifient unique : N°0828760J

En vertu du jugement n°706 rendu par le Tribunal de Première Instance de Bizerte le 3/4/2018 il a été déclaré la cessation de paiement de la société «ATMOSPHERE CONFECTION» à

partir de la date de 02/10/2016, la déclaration de sa faillite et la nomination de monsieur Slah Guedouar en qualité de syndic de faillite.

Il appartient aux créanciers de présenter au syndic, dans un délai de 15 jours à partir de cette publication, leurs titres avec un bordereau indicatif des pièces remises et des sommes réclamées directement contre décharge à son bureau sis au 2 Bis, rue Argentine immeuble Argentina 5ème Etage Bureau 4 belvédère Tunis.

2022400918VEPA2

Mise en faillite

Société STARLAB

0902976T

Suivant la décision du tribunal de première instance de Siliana statuant en chambre de conseil du 23-3-2022 relative à l'affaire n°314 Société STARLAB enregistrée au registre national sous le n°0902976T.

Il a été décidé ce qui suit :

- Confirmation de l'état de cessation de paiement de la société STARLAB et ce à partir du 22 Août 2020.

- La mise en faillite de la société STARLAB.

- La nomination du juge Mr Anis Khalifa en tant que juge commissaire.

- La nomination de Mr Naim Kaabi en tant que syndic de faillite élisant domicile à l'appartement A 3-1 immeuble Fill 2 résidence Les Fatimides avenue Khaled Ibn Walid 2045 l'Aouina.

Pour plus d'informations contactez le 70726395.

2022400921VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE TUNISIENNE DES EAUX MINERALES STEM

Société anonyme

Au capital de 1.150.000

RNE : 045919K/NM/000

Siège social : 5, Boulevard Maître Mohamed Beji Kaiid Essebssi Centre Urbain Nord 1082

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE TUNISIENNE DES EAUX MINERALES STEM sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire le jeudi 5 mai 2022 à 9 heures, au siège social de la société au 5 Boulevard Maître Mohamed Beji Kaiid Essebssi, centre urbain nord, ayant pour ordre du jour :

1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2021 et quitus aux administrateurs

2) Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2021 et approbation des conventions et opérations prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

3) Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2021.

4) Affectation des résultats.

5) Renouvellement du mandat des administrateurs

6) Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

2022R00890SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE SECURAS

SA au capital de 550.000DT

Siège social : 19, Rue de l'Artisanat Charguia 2

MF : 012069M/A/M/000

RC : B1128051997

Messieurs les actionnaires de la société SECURAS sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 6 mai 2022 à 10 heures du matin au siège de la société à l'effet de délibérer l'ordre du jour suivant :

1) Lecture des rapports d'activité de l'exercice 2021.

2) Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes pour le même exercice

3) Approbation des états financiers de l'exercice 2021

4) Affectation du résultat de l'exercice 2021

5) Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice de l'an 2021

6) Renouvellement des mandats des administrateurs pour les exercices 2022, 2023 et 2024.

7) Questions diverses.

2022R00892SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE INSSIPE

SA au capital de 50.000 DT

Siège social : 19, Rue de l'Artisanat Charguia 2

MF : 382737J/A/M/000

RC : B142771999

Messieurs les actionnaires de la société INSSIPE sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 6 mai 2022 à 11 heures du matin au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture des rapports d'activité de l'exercice 2021.

2- Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes pour le même exercice

3- Approbation des états financiers de l'exercice 2021

4- Affectation du résultat de l'exercice 2021

5- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice de l'an 2021

6- Questions diverses.

2022R00893SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société de Matériel de Climatisation «SMC»

S.A au capital de 1 000.000 DT

71, rue de l'Energie - Z.I. Charguia I

Tunis Carthage

IU : 030462V

Messieurs les actionnaires de la Société de Matériel de Climatisation «SMC» S.A, sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire le mercredi 9 mai 2022 à 11 heures au

Boulevard Mohamed Bouazizi Immeuble Maghrébia 1080 - Tunis Cedex, pour délibérer sur les ordres du jour suivants :

Assemblée générale ordinaire :

1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2021

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021

3- Approbation, s'il y a lieu, des états financiers arrêtés au 31/12/2021

4- Quitus aux administrateurs

5- Affectation du résultat de l'exercice 2021

6- Mandats d'administrateurs.

2022R00894SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

La Société des lignes

INTERIEURES ET INTERNATIONALES

(TUNISAIR express)

S.A. au capital de 20 000 035 dinars

Siège social : Immeuble MAGHREBIA- TOUR A-9, Rue de l'Artisanat

Z.I. Charguia II - 2035 Tunis - Carthage

Matricule fiscal : 341761 H/A/M/000

CNSS : N°133141-57

Messieurs les actionnaires de la société des lignes intérieures et internationales «TUNISAIR EXPRESS» sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra au siège de TUNISAIR, le vendredi 13 mai 2022 à 10 h, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire

2- Lecture et approbation, le cas échéant du rapport annuel sur la gestion de la société relatif à l'exercice 2020

3- Lecture du rapport général et du rapport spécial des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers arrêtés au 31/12/2020

4- Approbation des états financiers de l'exercice clos au 31/12/2020

5- Approbation des conventions réglementées

6- Affectation des résultats de l'exercice 2020

7- Quitus aux membres du conseil d'administration pour la gestion de l'exercice 2020

8- Approbation de la cooptation des administrateurs

9- Approbation des emprunts bancaires pour l'exercice 2020

10- Pouvoir pour accomplissement des formalités légales.

2022R00895SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

LA SOCIETE DES LIGNES

INTERIEURES ET INTERNATIONALES

(TUNISAIR express)

S.A. au capital de 20 000 035 dinars

Siège social : Immeuble MAGHREBIA- TOUR A-9, Rue de l'Artisanat Z.I. Charguia II - 2035 Tunis - Carthage

Matricule fiscal : 341761 H/A/M/000

CNSS : N°133141-57

Messieurs les actionnaires de la société des lignes intérieures et internationales (TUNISAIR express) sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra au siège de TUNISAIR, le vendredi 13 mai 2022 à 11 h, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Continuité des activités de la société.

2022R00896SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Le Conseil d'Administration de TUNISAIR informe tous les actionnaires que l'Assemblée Générale Ordinaire de la Compagnie se tiendra le vendredi 6 mai 2022 à 10h du matin au siège social de la compagnie sis au Boulevard Mohamed Bouazizi 2035 - Tunis Carthage, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entériner sur le retard de tenue de l'assemblée générale

2. Lecture du Rapport du Conseil d'Administration concernant l'activité de Tunisair et l'activité du groupe Tunisair pour l'année 2018.

3. Lecture des Rapports des Commissaires aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés au titre de l'année 2018.

4. Lecture du rapport spécial des commissaires des comptes

5. Approbation des états financiers individuels et consolidés au titre de l'année 2018.

6. Affectation des résultats au titre de l'année 2018.

7. Quitus aux Administrateurs.

8. Renouvellement des mandats des administrateurs

9. Nomination de nouveaux administrateurs et de président au conseil d'administration.

10. Nomination du président directeur général en tant qu'administrateur et président des conseils d'administration de certaines filiales

11. Désignation des commissaires aux comptes pour les années 2019, 2020 et 2021

12. Jetons de présence des administrateurs.

13. Jetons de présence des membres du comité permanent d'audit.

14. Approbation des crédits.

Les actionnaires peuvent consulter les documents relatifs à l'ordre du jour à partir du 15 avril 2022 au siège social de la compagnie (Direction Centrale Financière au 2ème étage) du lundi au vendredi, horaire administratif (de 8H à 14H).

MF : 0002672W/A/M/000

2022R00897SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Le Conseil d'Administration de TUNISAIR informe tous les actionnaires que l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Compagnie se tiendra le vendredi 6 mai 2022 à 12h au siège social de la compagnie sis au Boulevard Mohamed Bouazizi 2035 - Tunis Carthage, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Amendement des statuts concernant le mode de gouvernance de Tunisair.

Les actionnaires peuvent consulter les documents relatifs à l'ordre du jour à partir du 15 avril 2022 au siège

social de la compagnie (Direction Centrale Financière au 2ème étage) du lundi au vendredi, horaire administratif (de 8H à 14H).

MF : 0002672W/A/M/000

2022R00898SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société SECAFE - SA

Capital social : 500.000 dinars

Siège social : 11, Rue des Entrepreneurs - Z.I. Aéroport - Tunis Carthage

Identifiant unique : 0954423Z

CNSS : 275939-71

Messieurs les Actionnaires de la société SECAFE S.A. sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 11 mai 2022 à 10H à son adresse sise au 05, Rue Christophe Colomb - 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et examen du rapport de gestion du Conseil d'Administration et présentation des états financiers clos au 31/12/2021 ;

2. Lecture des rapports Général et Spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021;

3. Approbation, s'il y a lieu, du rapport du Conseil d'Administration & des états financiers relatifs à l'exercice 2021 ;

4. Approbation des conventions réglementées prévues par les dispositions des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales;

5. Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2021 ;

6. Affectation du résultat de l'exercice 2021 ;

7. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2022;

8. Information concernant les déclarations des fonctions conformément aux articles 192, 209 et suivants du code des sociétés commerciales;

9. Délégation des pouvoirs.

Les documents prévus par la législation en vigueur sont mis à la disposition des actionnaires au siège administratif de la société, sis au 11, Rue des entrepreneurs Z.I. Aéroport - 2035 Tunis - Carthage.

2022R00902SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société CAFES BONDIN - SA

Capital social : 13.100.000 dinars

Siège social : 5, Rue d'Espagne - 1000 Tunis

Identifiant unique : 0000892Y

CNSS : 029876-00

Messieurs les Actionnaires de la société CAFES BONDIN SA sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le mardi 10 mai 2022 à 10H30 à son Administration sise au 11, Rue des Entrepreneurs Z.I. Aéroport Tunis - Carthage - Charguia 2, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation de capital par incorporation des réserves.

Les documents prévus par la législation en vigueur sont mis à la disposition des actionnaires au siège administratif de la société sis au 11, Rue des Entrepreneurs Z.I. Aéroport Tunis - Carthage Charguia 2.

2022R00904SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société CAFES BONDIN - SA

Capital social : 13.100.000 dinars

Siège social : 5, Rue d'Espagne - 1000 Tunis

Identifiant unique : 0000892Y

CNSS : 029876-00

Messieurs les Actionnaires de la société Cafés BONDIN S.A. sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 10 mai 2022 à 10H à son Administration sise au 11, Rue des entrepreneurs Z.I. Aéroport Tunis Carthage - Charguia 2, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et examen du rapport de gestion du Conseil d'Administration et présentation des états financiers clos au 31/12/2021 ;

2. Lecture des rapports Général et Spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021;

3. Approbation, s'il y a lieu, du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2021 ;

4. Approbation des conventions réglementées prévues par les dispositions des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales;

5. Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2021;

6. Affectation du résultat de l'exercice 2021 ;

7. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2022 ;

8. Nomination d'un commissaire aux comptes;

9. Information concernant les déclarations des fonctions conformément aux articles 192, 209 et suivants du code des sociétés commerciales;

10. Délégation des pouvoirs.

Les documents prévus par la législation en vigueur sont mis à la disposition des actionnaires au siège administratif de la société, sis au 11, Rue des entrepreneurs Z.I. Aéroport - 2035 Tunis Carthage.

2022R00905SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société CAFES BEN YEDDER - SA

Capital social : 8.300.000 dinars

Siège social : 7, Avenue Dag Hammarskjöld - 1001 Tunis

RCS : B153391996

MF : 47072V/A/M/000

CNSS : 203591-85

Messieurs les Actionnaires de la société Cafés BEN YEDDER S.A. sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mardi 10 Mai 2022 à 11H à son Administration sise au 11, Rue des entrepreneurs Z.I. Aéroport Tunis Carthage - Charguia 2, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Lecture et examen du rapport de gestion du Conseil d'Administration et présentation des états financiers clos au 31/12/2021 ;

2. Lecture des rapports Général et Spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021;

3. Approbation, s'il y a lieu, du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2021;

4. Approbation des conventions réglementées prévues par les dispositions des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales;

5. Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2021 ;

6. Affectation du résultat de l'exercice 2021 ;

7. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2022 ;

8. Nomination d'un commissaire aux comptes;

9. Information concernant les déclarations des fonctions conformément aux articles 192, 209 et suivants du code des sociétés commerciales;

10. Délégation des pouvoirs.

Les documents prévus par la législation en vigueur sont mis à la disposition des actionnaires au siège administratif de la société, sis au 11, Rue des entrepreneurs Z.I. Aéroport - 2035 Tunis - Carthage.

2022R00906SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société CAFES BEN YEDDER - SA

Capital social : 8.300.000 dinars

Siège social : 7, Avenue Dag Hammarskjöld -1001 Tunis

Identifiant unique : 0047072V

CNSS : 203591-85

Messieurs les Actionnaires de la société CAFES BEN YEDDER SA sont convoqués en assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mardi 10 mai 2022 à 11H30 à son Administration sise au 11, Rue des Entrepreneurs Z.I. Aéroport Tunis - Carthage - Charguia 2, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation de capital par incorporation des réserves.

Les documents prévus par la législation en vigueur sont mis à la disposition des actionnaires au siège administratif de la société sis au 11, Rue des Entrepreneurs Z.I. Aéroport Tunis - Carthage Charguia 2.

2022R00907SANB3

SOCIETE TUNISIENNE DE BISCOTTES

SOBISCO

Société anonyme

Au capital de 1.160.100,000 dinars

Siège social : Rue El Fouladh - Zone Industrielle - 2013 Ben Arous

Identifiant Unique : 0001881ZAM000

Les actionnaires de la Société Tunisienne de Biscottes «SOBISCO» sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle au 93, Rue de Palestine - 1002 Tunis (Cabinet Madame Néjiba Chouk) le samedi 7 mai 2022 à 10 heures du matin à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2021 ;

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes;

3- Approbation du rapport établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2021 ;

4- Approbation des Etats Financiers de l'exercice 2021 ;

5- Quitus au conseil d'administration;

6- Affectation des résultats de l'exercice 2021 ;

7- Fixation des jetons de présences allouées aux membres du conseil;

8- Questions diverses;

9- Pouvoirs pour formalités.

Le conseil met à la disposition des actionnaires au siège social le texte du projet des résolutions proposées à l'assemblée, le rapport du conseil d'administration, les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021, les rapports du commissaire aux comptes ainsi que la liste des actionnaires.

Les titulaires d'actions seront admis à l'assemblée sur simple justification de leur identité.

Les représentants d'actionnaires seront admis sur présentation d'une procuration spéciale écrite revêtue de la signature du mandant indiquant les noms et prénoms du mandant et du mandataire.

2022R00908SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

"Société Cytopharma SA"

Société anonyme

Au capital social : 20 095 590 D

Siège social : Z.I Hammam Zriba, Zaghouan

MF : 1204054DAM000

En ma qualité de Président du Conseil d'Administration, j'ai le plaisir de vous inviter à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 12 mai 2022 à 10h au siège de la société Cytopharma sis à Zone Industrielle Zriba 4, Zaghouan.

A l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification des modes et délais de convocation de l'assemblée.

2- Lecture et discussion du rapport du conseil d'administration destiné à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021.

4- Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

5- Affectation du résultat.

6- Approbation des conventions règlementées.

7- Quitus aux administrateurs

8- Fixation des jetons de présence

9- Pouvoirs pour formalités.

2022R00917SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle relative à l'année 2021 du 7 mai 2022

Société «SELIMAT-SA»

SA, au capital de 1 950 000 DT

Siège social : Route de Tunis GP1 Z.I. Akouda

Matricule fiscal : 09291R/A/M/000

Identifiant Unique : 09291R

Messieurs les actionnaires de la Société «SELIMAT-SA» sont invités à l'assemblée générale ordinaire

annuelle qui se tiendra le 7 mai 2022 à partir de 9h du matin au siège social de la société sis à route de Tunis GP1 Z.I. Akouda à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion établit par le conseil d'administration pour l'exercice 2021

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2021

3. Approbation du rapport établit par le conseil d'administration pour l'exercice 2021

4. Approbation des états financiers dudit exercice

5. Quitus aux membres du conseil d'administration

6. Affectation du résultat de l'exercice 2021

7. Distribution d'une partie des résultats reportés,

8. Approbation des conventions conclues dans le cadre des dispositions de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales

9. Renouvellement du mandat des administrateurs

10. Questions diverses

11. Pouvoirs pour formalités.

2022S00439SANB3

Convocation

Société de Développement du Tourisme Saharien

S.A au capital de 1 608 500 dinars

Siège social : 72 rue 8603 Z.I la Charguia

Identifiant unique : 0035377W

Messieurs les actionnaires de la société de Développement du Tourisme Saharien sont invités à assister, le vendredi 20 Mai 2022 au siège social sis au 72 rue 8603 Z.I la Charguia, à l'effet de délibérer en :

Assemblée Générale Ordinaire à 10 heures du matin, sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2021

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021

- Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2021

- Approbation d'opérations

- Affectation des résultats

- Quitus aux administrateurs

- Pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

Assemblée Générale Extraordinaire, à l'Issue de la première à 11 heures du matin, sur l'ordre du jour suivant :

- Application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales

- Pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

2022400906SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE "AGRO-SERVICES"

S.A. au capital de 600.000 Dinars

Siège social : 4, Rue Hassen Ibn Noomane 1002 - Tunis - Belvédère

Identifiant Unique : 0341486H

Les actionnaires de la Société d'Etudes et de Prestation de Services "AGRO-SERVICES" sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 12 mai 2022 à 11 heures à son siège social, 4, Rue Hassen Ibn Noomane - 1002 - Tunis - Belvédère, à l'effet de débattre et délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration du 29 mars 2022 relatif à l'exercice arrêté au 31/12/2021;

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice arrêté au 31/12/2021 ;

3) Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2021 ;

4) Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2021 ;

5) Affectation des résultats arrêtés au 31/12/2021 ;

6) Fixation du montant des jetons de présences alloués aux membres du conseil d'administration pour l'exercice 2021 ;

7) Nomination d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2022 ; 2023 et 2024.

Tous les documents afférents à la présente Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société, durant le délai légal.

2022400907SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE TOURISTIQUE ED-DKHILA

(Groupe STB)

S.A au capital de 7.500.000 Dinars

Code TVA 009091 K/A/M/000

RC : N°B17361996 Tunis

Siège social : 25, Avenue Jean Jaurès (3ème étage) - 1001 - Tunis

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE TOURISTIQUE ED-DKHILA, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le mardi 10 mai 2022 à 10 heures, au siège de la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE à la rue Hédi Nouira - 4ème étage B405 - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture, examen et approbation du rapport d'activité relatif à l'exercice 2021.

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2021 et sur les opérations visées à l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

3) Approbation des états financiers de l'exercice 2021.

4) Affectation des résultats au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

5) Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2021.

6) Fixation des jetons de présence à allouer aux administrateurs.

7) Renouvellement des mandats des administrateurs.

8) Pouvoirs.

2022400919SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société GENERAL FOOD & BEVERAGE - SARL

Capital social : 3.780.000 dinars

Siège social : 11, Rue des Entrepreneurs - Z.I. Aéroport - Tunis Carthage

Identifiant unique : 1591039K

CNSS : 602374-4

Messieurs les Associés de la société GENERAL FOOD & BEVERAGE - SARL sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mercredi 11 Mai 2022 à 12H à l'administration sise au 11, Rue des entrepreneurs Z.I Aéroport 2035 Tunis-Carthage - Charguia 2, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Lecture et examen des Etats Financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2021;

2. Lecture des Rapports Général & Spécial du commissaire aux comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021 et approbation, s'il y a lieu, des états financiers de l'exercice 2021 et des conventions réglementées prévues par les dispositions des articles 115 et 475 du Code des Sociétés Commerciales;

3. Quitus au gérant pour la gestion de l'exercice 2021;

4. Affectation du résultat de l'exercice 2021 ;

5. Délégation des pouvoirs.

Les documents prévus par la législation en vigueur sont mis à la disposition des associés au siège administratif de la société, sis au 11, Rue des entrepreneurs Z.I. Aéroport - 2035 Tunis - Carthage.

2022R00903SRLB3

Société M B H Conseil et Commerce

SARL au capital de 10000 DT

Siège social : 2 Rue Larbi Zarrouk - Mégrine

MF : 0903469H

Messieurs les associés de la société M B H Conseil et Commerce sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire le jeudi 12 Mai 2022 à 10H au siège de la société Les Bouchonneries Tunisiennes sis au Km 22 Route du Kef Borj khalsi - Borj El Amri - Mannouba à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Approbation des états financiers jusqu'au 31/12/2021

2/ Quitus au Gérant jusqu'au 31/12/2021

3/ Démission du gérant et nomination d'un nouveau gérant

4/ Cession de parts

5/ Régularisation du dossier fiscal au 30/4/2022.

2022R00914SRLB3

DIVERS

Avis au public

Déclaration de perte de titre de propriété

Je soussigné Hedia Esessi titulaire de la carte d'identité nationale n°05011935 déclare par la présente la perte du titre de propriété n°07/94879 sujet du titre foncier n°66377 Bizerte sous certificat de perte délivré par le Chef du Centre de Sécurité Nationale de Jarzouna n°180 le 5/4/2022.

2022T00406DIVD2

Avis

Madame Noura Ben Mohamed Bouzaabia déclare qu'elle a perdu le titre de propriété n°11061/03 daté le 4 avril 2006 du titre foncier n°45910 Monastir d'après un certificat de perte n°133 daté le 9-02-2022.

2022S00438DIVD2

Déclaration de perte d'un titre de propriété

Mr. Nejah Ben Mohamed Ismaiil titulaire de la C.I.N n°00281246 délivrée le 6/4/2017 ; déclare avoir perdu son titre de propriété (Dar Ismaill) numéro 21919 - Tunis objet du titre foncier numéro 190716 Tunis sis à 5 rue EL HOULI Cité Al Intilaka El Omrane supérieur - Tunis.

2022400904DIVD2

SICAV TRESOR

Siège social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba-Tunis
Identifiant Unique : 0587453J
Société d'Investissement à Capital Variable
Régie par le code des OPC promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2021

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	*31/12/2021*	*31/12/2020*
Portefeuille-titres	111 178 638	79 575 371
Obligations et valeurs assimilées	15 826 185	21 075 443
Titres des Organismes de Placement Collectif	679 747	6 137 316
Emprunt d'états	94 672 706	52 362 612
Placements monétaires et disponibilités	28 706 205	74 778 624
Placements monétaires	25 997 242	74 778 505
Disponibilités	2 708 963	119
Créances d'exploitation	0	0
TOTAL ACTIF	**139 884 843**	**154 353 995**

PASSIF		
Opérateurs créditeurs	150 255	68 913
Autres créditeurs divers	45 189	66 167
TOTAL PASSIF	**195 444**	**135 080**
ACTIF NET	***139 689 399***	***154 218 915***
Capital	133 045 921	147 020 137
Sommes distribuables	6 643 477	7 198 778
Sommes distribuables des exercices antérieurs	803	139
Sommes distribuables de l'exercice en cours	6 642 674	7 198 639
ACTIF NET	**139 689 398**	**154 218 915**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	**139 884 842**	**154 353 995**

SICAV TRESOR

Siège social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba-Tunis
Identifiant Unique : 0587453J
Société d'Investissement à Capital Variable
Régie par le code des OPC promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	31/12/2021	*31/12/2020*
Revenus du portefeuille-titres	4 623 648	4 590 481
Revenus des obligations et valeurs assimilées	1 026 062	1 477 003
Revenus des Emprunts d'Etats	3 340 038	2 847 188
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif	257 548	266 290
Revenus des placements monétaires	3 765 708	3 920 014
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	**8 389 356**	**8 510 495**
Charges de gestion des placements	(772 256)	(799 510)
REVENU NET DES PLACEMENTS	**7 617 100**	**7 710 985**
Autres produits	0	0
Autres charges	(213 680)	(219 619)
RESULTAT D'EXPLOITATION	**7 403 420**	**7 491 366**
Régularisation du résultat d'exploitation	(760 746)	(292 728)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	**6 642 674**	**7 198 638**
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	760 746	292 728
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	2 926	(341 834)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	182 897	583 612
RESULTAT DE LA PERIODE	**7 589 243**	**7 733 144**

SICAV TRESOR

Siège social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba-Tunis
Identifiant Unique : 0587453J
Société d'Investissement à Capital Variable
Régie par le code des OPC promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	31/12/2021	*31/12/2020*
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	7 589 243	7 733 146
Résultat d'exploitation	7 403 420	7 491 367
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	2 926	(341 834)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	182 897	583 613
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(7 516 643)	(7 332 739)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(14 602 117)	1 368 272
Souscriptions		
- Capital	109 651 500	170 626 600
- Régularisation des sommes non distribuables	(1 555 674)	(2 770 976)
- Régularisation des sommes distribuables	4 861 410	6 479 919
Rachats		
- Capital	(124 023 700)	(168 822 400)
- Régularisation des sommes non distribuables	1 767 836	2 718 645
- Régularisation des sommes distribuables	(5 303 489)	(6 863 516)
VARIATION DE L'ACTIF NET	**(14 529 517)**	**1 768 679**
ACTIF NET		
En début de période	154 218 915	152 450 237
En fin de période	139 689 398	154 218 915
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de période	1 493 029	1 474 987
En fin de période	1 349 307	1 493 029
VALEUR LIQUIDATIVE	**103,527**	**103,293**
TAUX DE RENDEMENT	**4,89%**	**4,81%**

Les états financiers dans leur intégralité sont publiés au bulletin officiel du CMF

2022R00877BCFA5

TUNISIE SICAV

Siège Social : 17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis
Identifiant Unique 0381567E
Société d'Investissement à Capital Variable
Régie par le code des OPC promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2021

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	*31/12/2021*	*31/12/2020*
Portefeuille-titres	419 847 058	337 370 060
Obligations et valeurs assimilées	407 594 775	320 406 638
Titres des Organismes de Placement Collectif	12 252 283	16 963 422
Placements monétaires et disponibilités	248 008 126	338 865 511
Placements monétaires	248 007 037	338 864 960
Disponibilités	1 089	551
Créances d'exploitation	0	1 501 395
TOTAL ACTIF	**667 855 184**	**677 736 966**

PASSIF		
Dettes sur opérations de pensions livrées	0	11 959 434
Opérateurs créditeurs	1 741 956	1 605 692
Autres créditeurs divers	3 159 760	1 757 910
TOTAL PASSIF	**4 901 716**	**15 323 036**

ACTIF NET		
Capital	634 620 930	631 096 725
Sommes distribuables		
Sommes distribuables de l'exercice en cours	28 332 540	31 317 205
ACTIF NET	**662 953 470**	**662 413 930**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	**667 855 186**	**677 736 966**

TUNISIE SICAV

Siège Social : 17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis
Identifiant Unique 0381567E
Société d'Investissement à Capital Variable
Régie par le code des OPC promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	31/12/2021	*31/12/2020*
Revenus du portefeuille-titres	19 099 565	15 574 364
Revenus des obligations et valeurs assimilées	18 574 444	15 175 461
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif	525 121	398 903
Revenus des placements monétaires	19 575 165	21 026 894
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	**38 674 730**	**36 601 258**
Intérêts des mises en pensions	(94 301)	(2 259 366)
Charges de gestion des placements	(8 070 054)	(6 661 931)
REVENU NET DES PLACEMENTS	**30 510 375**	**27 679 961**
Autres produits	0	0
Autres charges	(815 979)	(661 988)
RESULTAT D'EXPLOITATION	**29 694 396**	**27 017 973**
Régularisation du résultat d'exploitation	(1 361 856)	4 299 232
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	**28 332 540**	**31 317 205**
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	1 361 856	(4 299 232)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 688 476	1 526 089
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	1 601 413	983 896
RESULTAT DE LA PERIODE	**32 984 285**	**29 527 958**

TUNISIE SICAV

Siège Social : 17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis
Identifiant Unique 0381567E
Société d'Investissement à Capital Variable
Régie par le code des OPC promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	31/12/2021	*31/12/2020*
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	32 984 285	29 527 958
Résultat d'exploitation	29 694 396	27 017 973
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 688 476	1 526 089
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1 601 413	983 896
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(32 444 745)	122 505 386
Souscriptions		
- Capital	392 355 311	385 754 213
- Régularisation des sommes non distribuables	20 596 176	20 525 131
- Régularisation des sommes distribuables	8 718 582	12 397 842
Rachats		
- Capital	(421 854 392)	(273 567 834)
- Régularisation des sommes non distribuables	(22 179 984)	(14 505 356)
- Régularisation des sommes distribuables	(10 080 438)	(8 098 610)
VARIATION DE L'ACTIF NET	**539 540**	**152 033 344**
ACTIF NET		
En début de période	662 413 930	510 380 586
En fin de période	662 953 470	662 413 930
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de période	3 330 473	2 705 661
En fin de période	3 174 801	3 330 476
VALEUR LIQUIDATIVE	**208,817**	**198,895**
TAUX DE RENDEMENT	**4,99%**	**5,44%**

Les états financiers dans leur intégralité sont publiés au bulletin officiel du CMF

2022R00878BCFA5

SICAV PLUS

Siège Social :17, Rue de Jérusalem - 1002 Tunis
Identifiant Unique 0437870P
Société d'Investissement à Capital Variable
Régie par le code des OPC promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2021

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	*31/12/2021*	*31/12/2020*
Portefeuille-titres	888 143	755 929
Actions et droits rattachés	39	37
Obligations et valeurs assimilées	888 104	755 892
Placements monétaires et disponibilités	227 402	195 092
Placements monétaires	227 402	195 092
Créances d'exploitation	3	3
TOTAL ACTIF	**1 115 548**	**951 024**

PASSIF		
Opérateurs créditeurs	2 359	2 333
Autres créditeurs divers	1 055	1 718
TOTAL PASSIF	**3 414**	**4 051**

ACTIF NET		
Capital	1 075 342	915 083
Sommes distribuables		
Sommes distribuables de l'exercice en cours	36 792	31 890
ACTIF NET	**1 112 134**	**946 973**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	**1 115 548**	**951 024**

SICAV PLUS

Siège Social :17, Rue de Jérusalem - 1002 Tunis
Identifiant Unique 0437870P
Société d'Investissement à Capital Variable
Régie par le code des OPC promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	31/12/2021	*31/12/2020*
Revenus du portefeuille-titres	39 430	58 060
Revenus des actions	3	0
Revenus des obligations et valeurs assimilées	39 427	58 060
Revenus des placements monétaires	8 102	7 777
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	**47 532**	**65 837**
Charges de gestion des placements	(10 511)	(14 468)
REVENU NET DES PLACEMENTS	**37 021**	**51 369**
Autres charges	(1 434)	(1 861)
Contribution sociale de solidarité	(200)	(200)
RESULTAT D'EXPLOITATION	**35 387**	**49 308**
Régularisation du résultat d'exploitation	1 405	17 418
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	**36 792**	**31 890**
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	(1 405)	17 418
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	3 945	(5 361)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	1 924	12 958
RESULTAT DE LA PERIODE	**41 256**	**56 905**

SICAV PLUS

Siège Social :17, Rue de Jérusalem - 1002 Tunis

Identifiant Unique 0437870P

Société d'Investissement à Capital Variable

Régie par le code des OPC promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	31/12/2021	*31/12/2020*
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	41 256	56 905
Résultat d'exploitation	35 387	49 308
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	3 945	(5 361)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1 924	12 958
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	123 906	(918 153)
Souscriptions		
- Capital	684 659	102 760
- Régularisation des sommes non distribuables	25 176	4 091
- Régularisation des sommes distribuables	9 707	1 657
Rachats		
- Capital	(566 477)	(968 531)
- Régularisation des sommes non distribuables	(20 857)	(39 056)
- Régularisation des sommes distribuables	(8 302)	(19 075)
VARIATION DE L'ACTIF NET	**165 162**	**(861 249)**
ACTIF NET		
En début de période	946 973	1 808 221
En fin de période	1 112 134	946 973
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de période	14 944	29 688
En fin de période	16 874	14 944
VALEUR LIQUIDATIVE	**65,908**	**63,368**
TAUX DE RENDEMENT	**4,01%**	**4,04%**

Les états financiers dans leur intégralité sont publiés au bulletin officiel du CMF

2022R00956BCFA5

SICAV ENTREPRISE SA

Siège Social :17, Rue de Jérusalem - 1002 Tunis
Identifiant Unique 0916392X
Société d'Investissement à Capital Variable
Régie par le code des OPC promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2021
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	31/12/2021	31/12/2020
ACTIF		
Portefeuille-titres		
Obligations et valeurs assimilées	17 218 492	14 423 913
	17 218 492	**14 423 913**
Placements monétaires et disponibilités		
Placements monétaires	1 203 328	4 721 572
Disponibilités	3 743 312	2 226 877
	4 946 640	**6 948 449**
TOTAL ACTIF	**22 165 132**	**21 372 362**
PASSIF		
Opérateurs créditeurs	64 700	51 395
Autres créditeurs divers	2 758	2 230
TOTAL PASSIF	*67 458*	*53 625*
Capital	21 252 025	20 479 589
Sommes distribuables	**845 649**	**839 148**
Sommes distribuables des exercices antérieurs	202	84
Sommes distribuables de l'exercice en cours	845 447	839 064
ACTIF NET	**22 097 674**	**21 318 737**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	**22 165 132**	**21 372 362**

SICAV ENTREPRISE SA

Siège Social :17, Rue de Jérusalem - 1002 Tunis
Identifiant Unique 0916392X
Société d'Investissement à Capital Variable
Régie par le code des OPC promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	31/12/2021	31/12/2020
Revenus du portefeuille-titres	**866 515**	**754 715**
Dividendes	-	-
Revenus des obligations et valeurs assimilées	866 515	754 715
Revenus des placements monétaires	***420 000***	***332 688***
	1 286 515	***1 087 403***
Charges de gestion des placements	<259 811>	<211 569>
Revenu net des placements	***1 026 704***	***875 834***
Autres charges	<32 601>	<42 035>
Résultat d'exploitation	***944 103***	***833 799***
Régularisation du résultat d'exploitation	<48 656>	5 265
Sommes distribuables de la période	***845 447***	***839 064***
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	148 656	<5 265>
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	39 882	50 560
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	65 145	19 804
Résultat net de la période	**1 099 130**	**904 163**

SICAV ENTREPRISE SA

Siège Social :17, Rue de Jérusalem - 1002 Tunis
Identifiant Unique 0916392X
Société d'Investissement à Capital Variable
Régie par le code des OPC promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	31/12/2021	31/12/2020
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	**1 099 130**	**904 163**
Résultat d'exploitation	994 103	833 799
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	39 882	50 560
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	65 145	19 804
Distributions de dividendes	**<839 041>**	**<726 748>**
Transactions sur le capital	**518 848**	**2 606 796**
Souscriptions	**62 946 232**	**46 615 345**
Capital	60 782 663	45 021 879
Régularisation des sommes non distribuables	130 663	100 115
Régularisation des sommes distribuables	2 032 936	1 493 351
Rachats	**<62 427 384>**	**<44 008 549>**
Capital	<60 098 210>	<42 421 001>
Régularisation des sommes non distribuables	<147 677>	<99 466>
Régularisation des sommes distribuables	<2 181 497>	<1 488 082>
Variation de l'actif net	***778 937***	***2 784 211***
Actif net		
En début de la période	21 318 737	18 534 526
En fin de la période	22 097 674	21 318 737
Nombre d'actions		
En début de la période	198 736	173 409
En fin de la période	205 378	198 736
Valeur liquidative	***107,595***	***107,272***
Taux de rendement annualisé	***4,24%***	***4,28%***

Les états financiers dans leur intégralité sont publiés au bulletin officiel du CMF

2022R00955BCFA5

STRATEGIE ACTIONS SICAV SA

Siège Social :17, Rue de Jérusalem - 1002 Tunis
Identifiant Unique 0943109G
Société d'Investissement à Capital Variable
Régie par le code des OPC promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2021
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	31/12/2021	31/12/2020
ACTIF		
Portefeuille-titres		
Actions et droits rattachés	717 292	935 918
Obligations et valeurs assimilées	594 803	641 387
Titres OPCVM	80 769	100 014
	1 392 864	**1 677 319**
Placements monétaires et disponibilités		
Placements monétaires	0	0
Disponibilités	374 728	456 996
	374 728	**456 996**
Créances d'exploitations	-	-
TOTAL ACTIF	**1 767 592**	**2 134 315**
PASSIF		
Opérateurs créditeurs	7 018	8 200
Autres créditeurs divers	1 970	1 036
TOTAL PASSIF	*8 988*	*9 236*
Capital	1 719 223	2 110 056
Sommes distribuables	**39 381**	**15 023**
Sommes distribuables des exercices antérieurs	-	-
Sommes distribuables de l'exercice en cours	39 381	15 023
ACTIF NET	**1 758 604**	**2 125 079**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	**1 767 592**	**2 134 315**

STRATEGIE ACTIONS SICAV SA

Siège Social :17, Rue de Jérusalem - 1002 Tunis
Identifiant Unique 0943109G
Société d'Investissement à Capital Variable
Régie par le code des OPC promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	31/12/2021	31/12/2020
Revenus du portefeuille-titres	**77 376**	**38 053**
Dividendes	41 671	21 552
Revenus des obligations et valeurs assimilées	35 705	16 501
Revenus des placements monétaires	***6 928***	***29 040***
Total des revenus des placements	***84 304***	***67 093***
Charges de gestion des placements	<29 953>	<36 171>
Revenu net des placements	***54 351***	***30 922***
Autres charges	<12 226>	<13 898>
Résultat d'exploitation	***42 125***	***17 024***
Régularisation du résultat d'exploitation	<2 744>	<2 001>
Sommes distribuables de la période	***39 381***	***15 023***
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	2 744	2 001
Variation des plus ou moins values potentielles sur tit	872	24 052
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	13 094	<122 929>
Frais de négociation de titres	<6 986>	<5 547>
Résultat net de la période	**49 105**	**<87 400>**

STRATEGIE ACTIONS SICAV SA

Siège Social :17, Rue de Jérusalem - 1002 Tunis
Identifiant Unique 0943109G
Société d'Investissement à Capital Variable
Régie par le code des OPC promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	31/12/2021	31/12/2020
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploita	**49 105**	**<87 400>**
Résultat d'exploitation	42 125	17 024
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur t	872	24 052
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	13 094	<122 929>
Frais de négociation de titres	<6 986>	<5 547>
Distributions de dividendes	**<13 368>**	**<47 583>**
Transactions sur le capital	**402 212**	**<724 243>**
Souscriptions	**0**	**0**
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Rachats	**402 212**	**724 243**
Capital	<391 899>	<761 024>
Régularisation des sommes non distribuables	<5 914>	43 054
Régularisation des sommes distribuables	<4 399>	<6 273>
Variation de l'actif net	***<366 475>***	***<859 226>***
Actif net		
En début de la période	2 125 079	2 984 305
En fin de la période	1 758 604	2 125 079
Nombre d'actions		
En début de la période	953	1 287
En fin de la période	776	953
Valeur liquidative	***2 266,242***	***2 229,884***
Taux de rendement annualisé	***2,34%***	***-2,10%***

Les états financiers dans leur intégralité sont publiés au bulletin officiel du CMF

2022R00957BCFA5

MAXULA PLACEMENT-SICAV
Rue du Lac Léman
Les Berges du Lac -Tunis

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2021

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	*31/12/2021*	*31/12/2020*
Portefeuille-titres	8 603 112	10 130 795
Obligations et valeurs assimilées	8 603 112	10 089 671
Tires des Organismes de Placement Collectif	-	41 124
Placements monétaires et disponibilités	1 477 652	2 372 800
Placements monétaires	1 477 629	2 372 790
Disponibilités	23	10
Créances d'exploitation	52	630
TOTAL ACTIF	**10 080 816**	**12 504 225**

PASSIF		
Opérateurs créditeurs	21 578	30 221
Autres créditeurs divers	2 435	1 256
TOTAL PASSIF	**24 013**	**31 477**

ACTIF NET		
Capital	9 685 099	12 037 330
Sommes distribuables		
Sommes distribuables des exercices antérieurs	81	22
Sommes distribuables de l'exercice	371 623	435 396
ACTIF NET	**10 056 803**	**12 472 748**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	**10 080 816**	**12 504 225**

MAXULA PLACEMENT-SICAV
Rue du Lac Léman
Les Berges du Lac -Tunis

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Année 2021	*Année 2020*
Revenus du portefeuille-titres	448 053	575 641
Revenus des obligations et valeurs assimilées	448 053	574 172
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif	-	1 469
Revenus des placements monétaires	29 054	51 675
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	477 107	627 316
Charges de gestion des placements	(90 777)	(124 768)
REVENU NET DES PLACEMENTS	386 330	502 548
Autres charges	(11 369)	(15 562)
Contribution Sociale de Solidarité	(200)	(200)
RESULTAT D'EXPLOITATION	374 761	486 786
Régularisation du résultat d'exploitation	(3 138)	(51 390)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	371 623	435 396
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	3 138	51 390
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(11 783)	(16 153)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	30 170	47 913
RESULTAT DE LA PERIODE	**393 148**	**518 546**

MAXULA PLACEMENT-SICAV
Rue du Lac Léman
Les Berges du Lac -Tunis

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Année 2021	*Année 2020*
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	393 148	518 546
Résultat d'exploitation	374 761	486 786
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(11 783)	(16 153)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	30 170	47 913
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(331 636)	(531 605)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	2 477 457	(1 692 174)
Souscriptions		
- Capital	22 955 522	23 873 179
- Régularisation des sommes non distribuables	20 151	31 889
- Régularisation des sommes distribuables	731 559	810 134
Rachats		
- Capital	(25 325 967)	(25 515 799)
- Régularisation des sommes non distribuables	(20 324)	(35 155)
- Régularisation des sommes distribuables	(838 398)	(856 422)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(2 415 945)	(1 705 233)
ACTIF NET		
En début de l'exercice	12 472 748	14 177 981
En fin de l'exercice	10 056 803	12 472 748
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de l'exercice	118 939	135 208
En fin de l'exercice	95 517	118 939
VALEUR LIQUIDATIVE	105.288	104.867
TAUX DE RENDEMENT	3.89%	3.72%

N.B: Les Etats Financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF.

2022R00881BCFA5

MAXULA INVESTISSEMENT-SICAV
Rue du Lac Léman
Les Berges du Lac -Tunis

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2021

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	*31/12/2021*	*31/12/2020*
Portefeuille-titres	1 318 576.328	1 692 516.084
Obligations et valeurs assimilées	1 248 516.828	1 463 856.984
Tires des Organismes de Placement Collectif	70 059.500	228 659.100
Placements monétaires et disponibilités	154 397.810	110 736.225
Placements monétaires	135 543.408	110 736.225
Disponibilités	18 854.402	-
Créances d'exploitation	534.530	334.535
TOTAL ACTIF	**1 473 508.668**	**1 803 586.844**

PASSIF		
Opérateurs créditeurs	5 084.046	5 715.520
Autres créditeurs divers	414.981	172.912
TOTAL PASSIF	**5 499.027**	**5 888.432**

ACTIF NET		
Capital	1 426 706.813	1 735 273.090
Sommes distribuables		
Sommes distribuables des exercices antérieurs	11.399	32.178
Sommes distribuables de la période	41 291.429	62 393.144
ACTIF NET	**1 468 009.641**	**1 797 698.412**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	**1 473 508.668**	**1 803 586.844**

MAXULA INVESTISSEMENT-SICAV

Rue du Lac Léman
Les Berges du Lac -Tunis

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Année 2021	*Année 2020*
Revenus du portefeuille-titres	65 995.001	88 271.771
Revenus des obligations et valeurs assimilées	65 995.001	88 271.771
Revenus des placements monétaires	1 437.170	17 816.280
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	67 432.171	106 088.051
Charges de gestion des placements	(20 862.116)	(25 306.366)
REVENU NET DES PLACEMENTS	46 570.055	80 781.685
Autres produits	-	1 693.509
Autres charges	(1 923.553)	(4 172.101)
RESULTAT D'EXPLOITATION	44 646.502	78 303.093
Régularisation du résultat d'exploitation	(3 355.073)	(15 909.949)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	41 291.429	62 393.144
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	3 355.073	15 909.949
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	3 024.806	(8 622.650)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	10 141.801	16 934.101
RESULTAT DE LA PERIODE	**57 813.109**	**86 614.544**

MAXULA INVESTISSEMENT-SICAV
Rue du Lac Léman
Les Berges du Lac -Tunis

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Année 2021	*Année 2020*
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	57 813.109	86 614.544
Résultat d'exploitation	44 646.502	78 303.093
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	3 024.806	(8 622.650)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	10 141.801	16 934.101
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(59 043.571)	(86 684.256)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(328 458.309)	(984 906.766)
Souscriptions		
- Capital	1 274 925.629	704 736.959
- Régularisation des sommes non distribuables	8 278.727	1 459.322
- Régularisation des sommes distribuables	35 522.810	17 219.773
Rachats		
- Capital	(1 595 229.826)	(1 659 551.325)
- Régularisation des sommes non distribuables	(9 707.414)	(2 654.707)
- Régularisation des sommes distribuables	(42 248.235)	(46 116.788)
VARIATION DE L'ACTIF NET	**(329 688.771)**	**(984 976.478)**
ACTIF NET		
En début de période	1 797 698.412	2 782 674.890
En fin de période	1 468 009.641	1 797 698.412
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de période	16 827	26 124
En fin de période	13 721	16 827
VALEUR LIQUIDATIVE	106.990	106.834
TAUX DE RENDEMENT	3.62%	3.88%

N.B: Les Etats Financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF.

2022R00883BCFA5